



PARC NATIONAL DU CANADA

# WAPUSK

*Plan directeur*



Parcs Canada Parks Canada

Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Parc national du Canada Wapusk : plan directeur / Parcs Canada.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Wapusk National Park of Canada,  
management plan.

ISBN 978-0-662-07745-9

No de cat.: R63-350/4-2008F

1. Parc national Wapusk (Man.)--Gestion. 2. Parcs nationaux  
--Canada--Gestion. 3. Parcs nationaux--Manitoba--Gestion. I. Parcs  
Canada. Centre de services de l'Ouest et du Nord II. Titre.

FC3364.W36P3714 2007

971.2'71

C2007-980277-X

This publication is also available in English.

PARC NATIONAL DU CANADA

# WAPUSK

*Plan directeur*

Octobre 2007



## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Wapusk. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada Wapusk.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

John Baird

# Message du Conseil de gestion de Wapusk

Le conseil de gestion comprend des résidents du Nord et des résidents d'autres régions qui se soucient profondément du bien être de la région des basses terres de la baie d'Hudson.

Lors de la rédaction du présent plan directeur pour le parc national du Canada Wapusk, notre premier but était de décrire la splendeur naturelle du parc au moyen d'un énoncé d'intégrité écologique. Nous reconnaissons le caractère global d'un parc en constante évolution où il existe de nombreux rapports et interactions entre la terre, l'air, la glace, les plantes, les animaux et les humains de la région. Le parc, où vit le wapusk (nom cri de l'ours polaire), est d'une richesse infinie.

Nous devons aussi examiner les programmes du parc et les activités terrestres des humains en plus d'envisager une nouvelle série d'activités pour l'avenir. Nous souhaitons maintenir le potentiel des activités existantes tout en facilitant l'exécution de nouvelles activités afin de partager plus étroitement les richesses du parc Wapusk avec les résidents locaux, le public canadien et des gens de partout dans le monde. Nous tenons à nous assurer que toutes les activités favorisent les rapports entre les humains et l'environnement et permettent de protéger les terres et les ressources culturelles. Nous voulons que les collectivités locales et les résidents renforcent leurs capacités afin de pouvoir participer davantage à tous les aspects des activités et de la gestion du parc.

Dans l'ensemble, le plan représente le consensus auquel sont parvenus les membres du conseil de gestion. Toutefois, au cours de la mise en œuvre du plan, les futurs membres du conseil et Parcs Canada devront accorder une attention particulière à certaines questions qui n'ont pas été réglées concernant les services commerciaux qui seront offerts aux visiteurs et l'interprétation de l'entente régissant la création du parc.

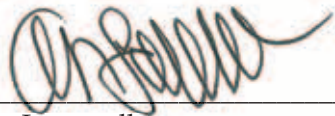
Ce plan directeur représente les aspirations non seulement du conseil de gestion, mais également des collectivités et des administrations représentées au sein du conseil. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré à la négociation de l'entente initiale sur la création du parc et à la rédaction du présent plan directeur. Êkosi. Merci. Soyez assurés que vos voix ont été entendues et que toutes les questions ont été discutées à fond.

En qualité de conseil de gestion de Wapusk, nous demeurons engagés à orienter la mise en œuvre de la Vision énoncée dans le plan directeur. Nous sommes heureux de présenter ce plan à l'ensemble des Canadiens.

# Plan directeur du parc national du Canada Wapusk

## Approbation recommandée par:

Recommended by:



---

Alan Latourelle  
Directeur général de l' Arence  
Parcs Canada



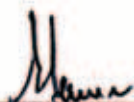
---

Dawn Bronson  
Directrice  
Unité de gestion du Manitoba

# Recommandations pour le Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk

## Plan directeur du parc national du Canada Wapusk

Approbation recommandée par:



Gavin Lawrie, municipalité de Churchill



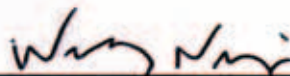
Lorraine Brandson, municipalité de Churchill



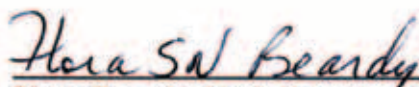
Larris Spence, Fox Lake Cree Nation



Franklin Arthurson, Fox Lake Cree Nation



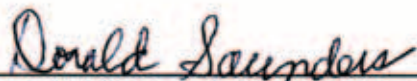
Wesley Neepin, Fox Lake Cree Nation



Flora Beardey, York Factory First Nation



John Garson, gouvernement du Manitoba



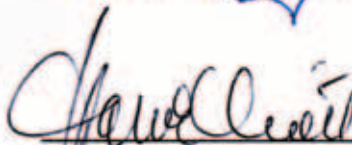
Donald Saunders, York Factory First Nation



Steve Kearney, gouvernement du Manitoba



Terry Duguid, Canada



Cam Elliot, directeur du parc national du  
Canada Wapusk



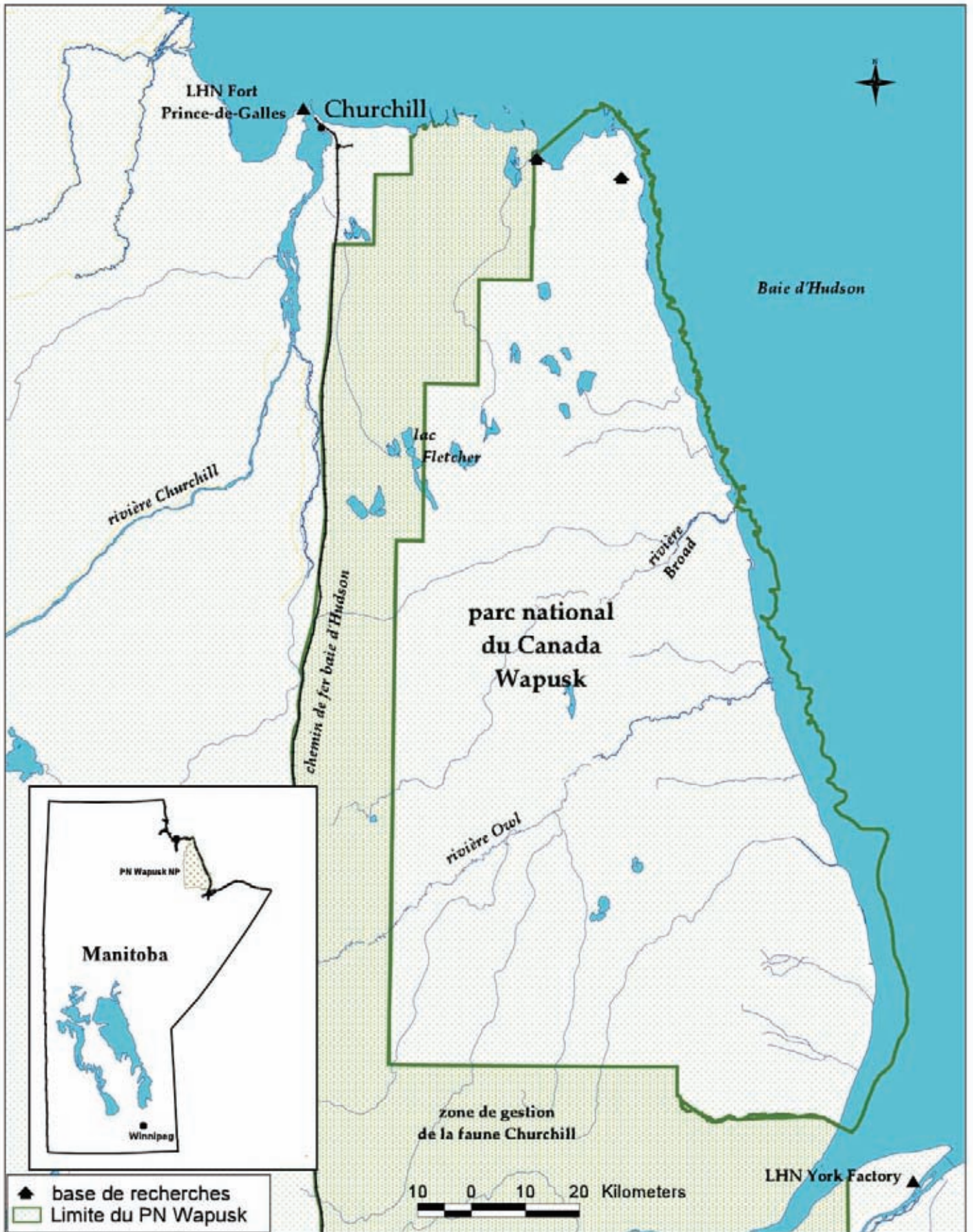


Figure 1.1. Parc national du Canada Wapusk

# Sommaire

Le présent document constitue le plan directeur du parc national du Canada Wapusk. Son objectif est de fournir un cadre pour la gestion des terres et des ressources du parc de façon à préserver l'intégrité écologique des lieux et d'assurer la protection et la mise en valeur des ressources culturelles. Ce plan guidera l'organisation d'activités appropriées pour les visiteurs et jettera les fondements de la création d'activités futures à l'intention des visiteurs.

Le plan directeur a été élaboré par le conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk. Ce plan, qui est fondé sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, s'inspire de l'expérience, des connaissances et des aspirations des gestionnaires des terres dans la région, des chercheurs, des chasseurs, des trappeurs et des Autochtones, et représente ainsi les voix des gardiens de la terre. Il a également été raffermi au moyen d'un examen public, comprenant des présentations publiques à Churchill, auprès de la Première nation de York Factory, auprès de la Nation crie de Fox Lake, à Thompson, à Gillam et à Winnipeg.

Wapusk représente et protège à tout jamais une partie de la région naturelle du Canada que constituent les basses-terres d'Hudson et de James. Le parc et les terres adjacentes sont reconnues à l'échelon national et international pour leur diversité biologique. Wapusk est un mot cri qui signifie « ours polaire » – l'espèce la plus recherchée du parc. Il protège l'une des plus vastes aires de mise bas des ours polaires connues dans le monde et est le site du programme de recherche le plus ancien qui soit sur cette espèce. Wapusk continuera de jouer un rôle précieux comme lieu de préservation des ours polaires, comme site de recherches continues ainsi que comme lieu de surveillance des effets du changement climatique. L'éloignement de Wapusk limitera le nombre des visiteurs. Cependant, le parc sera mis en valeur au centre d'accueil ainsi que grâce aux efforts des voyageurs de Churchill. La conclusion de partenariats et l'établissement de programmes

coopératifs joueront un rôle de premier plan dans la mise en valeur du parc.

Les visiteurs seront confrontés au milieu sauvage, de même qu'aux rigueurs que subissaient naguère les membres des Premières nations et les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils seront chaleureusement accueillis et en viendront à partager la fierté que ressentent les résidents de l'endroit et les Premières nations à l'égard du parc.

Le plan directeur porte sur les activités principales, dont celles qui sont destinées aux visiteurs, les partenariats et les activités de mise en valeur du patrimoine. Sans mettre en péril l'intégrité écologique, des activités seront organisées pour que les visiteurs puissent profiter du parc en toute sécurité. Parcs Canada s'acquittera de son engagement à faire participer davantage les Autochtones aux occasions touristiques économiques qu'offre le parc. Le plan directeur fait ressortir la nécessité de nouer de solides partenariats avec le milieu scientifique, la province du Manitoba, la ville de Churchill, les Premières nations, les voyageurs et les résidents de l'endroit. Le parc n'est pas un îlot, il s'inscrit dans le cadre d'un réseau régional de terres et d'humains qui se consacrent à la conservation du patrimoine canadien. La mise en valeur du patrimoine est une pierre angulaire de la gestion des parcs. La conservation des ressources est un objectif que l'on atteindra grâce aux communications avec les visiteurs du parc et les résidents de l'endroit. Des programmes seront également créés pour relater les histoires de la terre et des gens qui l'occupent.

Wapusk attirera de nouveaux visiteurs par suite de nouvelles possibilités créées à leur intention, d'activités de mise en valeur du parc et de solides partenariats avec d'autres organismes, les voyageurs et les Premières nations. L'accroissement du niveau des services ainsi que la mise en place du barème des droits de Parcs Canada permettront d'augmenter les recettes.

Le plan directeur sera revu tous les cinq ans.

# Table des matières

1.	Introduction .....	1
1.1	Rôle du parc national du Canada Wapusk au sein du réseau de parcs nationaux .....	3
1.2	Contexte de la planification .....	3
1.2.1	Entente sur la création du parc .....	4
2.	Vision pour le parc national du Canada Wapusk .....	7
3.	Une gestion propice à l'intégrité écologique .....	9
3.1	Aperçu .....	10
3.2	Cadre régional .....	11
3.3	Gardiens de la terre .....	12
3.4	Nécessité de l'intégrité écologique .....	13
3.5	Écosystèmes régionaux en commun .....	14
3.6	Diversité biologique .....	15
4.	Un lieu d'importance historique et culturel .....	17
5.	Une gestion axée sur les visiteurs .....	23
5.1	Contexte .....	24
5.1.1	Situation actuelle : Wapusk au sein d'un éventail d'occasions pour les visiteurs .....	24
5.1.2	Situation actuelle : les visiteurs dans la région de Churchill .....	26
5.2	Une vision concernant les occasions offertes aux visiteurs dans le parc national Wapusk .....	27
5.3	Une offre de services intégrée : Churchill, l'aire de gestion de la faune de Churchill et le parc national Wapusk .....	28
5.4	Occasions offertes aux visiteurs .....	29
5.5	Aménagement d'infrastructure au parc national Wapusk pour les activités offertes aux visiteurs .....	29
5.5.1	Accès aérien et survol .....	33
5.6	Les exploitations commerciales dans le parc national Wapusk .....	34
5.7	Sécurité des visiteurs .....	37
5.8	Recettes .....	38

6.	Partenariats de gestion .....	39
6.1	Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk .....	40
6.2	Partenariats en recherche .....	41
6.3	Partenaires en tourisme .....	43
7.	Entente sur la création du parc : Autochtones, utilisateurs locaux traditionnels et résidants locaux .....	45
7.1	Autochtones .....	46
7.2	Utilisateurs locaux par tradition .....	46
7.3	Résidants locaux .....	47
7.4	Utilisations des terres du parc : autorisations et interdictions .....	48
8.	Notre terre, nos histoires : faire connaître Wapusk .....	49
9.	Administration et activités .....	53
10.	Zonage .....	55
11.	Évaluation environnementale .....	59
12.	Remerciements .....	61

*...sauvegarder à tout jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.*

- Plan de réseau des parcs nationaux





# INTRODUCTION

SECTION 1.0



Parks Canada  
Parcs Canada

Canada

# 1.0 Introduction

Situé sur la rive ouest de la baie d'Hudson, dans le nord-est du Manitoba, le parc national du Canada Wapusk couvre la zone de transition entre la taïga et la toundra. Wapusk, qui a vu le jour au moment de la signature du Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk, le 24 avril 1996, est l'un des parcs nationaux les plus récents du Canada.

Il s'agit du premier plan directeur concernant le parc national du Canada Wapusk. Il a pour but de tracer la voie des mesures de protection du parc, tout en prévoyant les dispositions qui permettront aux visiteurs de l'utiliser, de l'apprécier et de le connaître. Le plan présente les activités jugées appropriées pour le parc et jette les bases d'éventuelles activités futures destinées aux visiteurs. Le thème de la mise en valeur du parc repose sur l'obligation de préserver son intégrité écologique et ses ressources culturelles. Le plan directeur tient compte aussi de la réalité voulant que les activités qui se déroulent au sein du parc doivent être intégrées à celles qui ont lieu sur les terres adjacentes au parc et au sein de la ville de Churchill, et gérées de pair avec ces dernières.

La loi exige que l'on établisse des plans directeurs pour les parcs nationaux. En ce qui concerne Wapusk, l'exigence découle d'un certain nombre de documents liés à l'établissement et à la gestion du parc, aux obligations du Canada envers les Autochtones, ainsi qu'à ses responsabilités en matière de gestion des ressources. Au nombre de ces documents, mentionnons :

- *la Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- *le Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk* (1996);

- *la Convention sur la biodiversité* (1992);
- *la Loi constitutionnelle de 1982*;
- *l'Accord international sur la conservation des ours blancs (polaires) et de leur habitat* (1973);
- *l'Entente cadre sur les droits fonciers issus des traités* (1998);
- *Le Traité no 5* (1875);
- *L'Énoncé d'intégrité écologique concernant le parc national Wapusk* (2003);
- *les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994).

La consultation du public fait partie intégrante de la gestion de Wapusk, et elle a commencé par des discussions portant sur l'établissement du parc. La participation du public se poursuit dans le cadre du Conseil de gestion de Wapusk. Cette entité a fourni des conseils à Parcs Canada sur la gestion de plusieurs activités au sein du parc. Des ateliers ont été tenus au sein de la Nation crie de Fox Lake et de la Première nation de York Factory afin de solliciter l'apport direct de leurs membres sur les questions de gestion. C'est le Conseil qui a rédigé le plan directeur. L'ébauche du plan directeur a été soumise au conseil municipal de Churchill, aux chefs et aux conseils de la Première nation de York Factory et de la Nation crie de Fox Lake, ainsi qu'au ministère de la Conservation du Manitoba. En outre, elle a été mise à la disposition du grand public : sur le site Web de Parcs Canada, au centre d'accueil de Churchill et lors des journées portes ouvertes tenues à Churchill, puis à l'intention de la Première nation de York Factory et de la Nation crie de Fox Lake, et enfin à Thompson, Gillam et Winnipeg.



## 1.1 Le rôle du parc national du Canada Wapusk au sein du réseau de parcs nationaux

Le parc national du Canada Wapusk est situé dans la région naturelle des basses-terres d'Hudson et de James. Lors de l'évaluation préliminaire de la région, plusieurs sites ont été étudiés afin d'en déterminer le potentiel en tant que parc national. Il a été déterminé que le secteur choisi pour le parc national du Canada Wapusk était celui qui, de façon générale, était le plus représentatif des basses-terres d'Hudson et de James.

Le secteur de Wapusk est reconnu à l'échelon fédéral et international pour sa grande diversité

biologique. Il abrite d'importants habitats et peuplements d'ours polaires, d'oiseaux et de plantes. Le secteur jouit aussi d'une longue et riche histoire de contacts entre les Européens et les Autochtones. Il comporte certaines des terres les plus récentes au Canada, fruit du retrait des eaux de la baie d'Hudson à la suite de relèvements isostatiques – c'est-à-dire le soulèvement du terrain après la dernière époque glaciaire.

## 1.2 Le contexte de la planification

Situé à la limite nord de l'écozone de la plaine hudsonienne, Wapusk se trouve à quelques kilomètres de distance de l'écozone arctique méridionale. Churchill est connue comme l'Arctique accessible, car il est relativement facile et peu coûteux de s'y rendre grâce à ses installations ferroviaires, maritimes et aéroportuaires. La ville offre une gamme complète de services et d'installations.

La ville de Churchill est depuis longtemps la destination des gens qui s'intéressent au nord. Son importance en tant que lieu d'observation des oiseaux date du début des années 1930. De nos jours, le tourisme est bien établi à Churchill, et y est devenu une industrie diversifiée et financièrement autonome qui constitue, pour la ville, le principal moteur de croissance économique.

Malgré le potentiel touristique, les terres et les ressources de la région de Wapusk ont été peu mises en valeur, et ce, principalement en raison de la géographie. Le piégeage et l'exploitation des ressources, que l'on associe à la Compagnie de la Baie d'Hudson, a caractérisé l'économie de la région depuis l'arrivée des Européens à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. À part le gravier nécessaire à la

construction du chemin de fer, il n'y a eu dans la région aucune activité industrielle d'extraction des ressources.

Les Autochtones utilisent les terres et les ressources du secteur depuis des milliers d'années, et les habitants de l'endroit, tant autochtones que non autochtones, le font encore aujourd'hui. Le faible niveau d'utilisation des ressources et la gestion du secteur par les gouvernements successifs ont laissé l'écosystème relativement intact.

Le parc national du Canada Wapusk, dont la superficie est de 11 475 km<sup>2</sup>, a été créé à partir de terres situées dans l'aire de gestion de la faune (AGF) de Churchill, que la province du Manitoba a constituée en 1978 pour gérer et protéger la faune et son habitat. Comme l'illustre la figure 1.1, Wapusk est entouré par la baie d'Hudson au nord et à l'est, ainsi que par l'AGF de Churchill à l'ouest et au sud. L'établissement du parc comble un créneau dans la série d'initiatives prises pour protéger et remettre en état les terres de la région. Ainsi, le parc complète l'AGF désignée par la province et satisfait aux ententes de cogestion conclues avec les Premières nations vivant dans le secteur.

## 1.2 Le contexte de la planification (*suite*)

Le parc est géré par un conseil composé de 10 membres, soit deux représentants des gouvernements, administrations ou collectivités qui suivent : Canada, province du Manitoba, ville de Churchill, Première nation de York Factory et Nation crie de Fox Lake. Les membres du conseil sont recommandés par leur gouvernement, administration ou collectivité respective et nommés par le ministre responsable de Parcs Canada. Ce groupe conseille le ministre au sujet de la planification, de la gestion et du fonctionnement du parc. Il peut être appelé aussi à examiner la planification de l'utilisation des terres et la gestion des ressources dans l'AGF adjacente. Le Protocole d'entente fédérale-provinciale qui a donné naissance à Wapusk stipule également qu'il faut tenir compte des connaissances traditionnelles dans l'élaboration du plan directeur du parc, un objectif que facilitent la nomination de membres autochtones au conseil ainsi que les activités de recherche et de documentation concernant les connaissances traditionnelles.

Le plan directeur reconnaît que les terres et les écosystèmes de Wapusk sont soumis à de nombreux stress écologiques, allant du changement climatique mondial à l'utilisation des ressources locales, en passant par le transport à longue distance de substances contaminantes. Les gestionnaires de Wapusk ne sont pas en mesure de contrôler ou de gérer les effets que peut avoir le changement climatique mondial sur le parc, cependant il est tout de même possible d'en surveiller l'impact et d'adapter la gestion du parc en fonction de ces changements. Les stress locaux et régionaux peuvent être gérés, mais uniquement avec la collaboration d'autres organismes, de Premières nations et des utilisateurs des ressources. Le présent plan directeur a pour but de veiller à ce que les stress qu'occasionne l'utilisation du parc soient maintenus dans des limites raisonnables, de préserver l'intégrité écologique et de protéger les ressources culturelles de Wapusk.

### 1.2.1 Entente sur la création du parc

Le document prépondérant à l'origine du plan directeur est le *Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk* (Entente sur la création du parc). Le plan directeur est conforme à l'Entente sur la création du parc, et n'a aucune répercussion sur elle.

Le *Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk* comporte deux objectifs qui s'avèrent fondamentaux pour la gestion du parc : 1) le parc doit être géré en tenant compte des terres adjacentes, et 2) les habitants du secteur doivent continuer d'avoir accès aux terres du parc. L'entente qui a établi le parc précise donc le contexte dans lequel ce dernier doit être géré et engage les personnes qui sont chargées de sa gestion à continuer de donner accès aux terres et aux ressources du parc aux Autochtones

ainsi qu'à des bénéficiaires non autochtones particuliers. Les Premières nations du secteur conservent le droit de choisir des terres au sein du parc pour exécuter les droits fonciers qui leur sont reconnus par traité. Dans le parc, on respectera les droits ancestraux et les droits des traités. Des habitants particuliers de Churchill continueront d'exercer des privilèges de chasse au caribou pendant les 35 années suivant la signature de l'Entente sur la création du parc. Les activités menées sur les lignes de piégeage enregistrées du parc se poursuivront, mais elles seront progressivement supprimées à la discrétion du Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk et de Parcs Canada.

## 1.2.1 Entente sur la création du parc

La présente entente a pour objet :

- 1) de prévoir les dispositions nécessaires à la création du parc national Wapusk, conformément à la Loi sur les parcs nationaux;
- 2) de reconnaître l'importance naturelle des terres publiques avoisinantes, gérées en vertu de la Loi sur la conservation de la faune ou de toute autre loi du Manitoba applicable;
- 3) de prévoir la planification, la gestion et l'exploitation des terres du parc et des terres publiques de sorte qu'elles soient complémentaires;
- 4) de respecter les droits ancestraux et issus de traité existants et de permettre la poursuite de l'utilisation traditionnelle des terres du parc et de ses ressources renouvelables par les Indiens (il en est question en détail aux articles 5 et 13 de l'entente);
- 5) de prévoir certains privilèges traditionnels pour les utilisateurs non autochtones locaux des terres du parc.

- Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk



*Lorsque nous parlons de la terre,  
nous parlons de tous ses éléments :  
les pierres, l'eau, les poissons, les oiseaux,  
les animaux sauvages et la forêt.  
Les gens sont les gardiens de la terre.  
La terre est là pour que les gens  
puissent s'en servir, mais la terre doit  
être maintenue dans un état d'équilibre.*

- Donald Saunders, York Factory



# VISION POUR LE PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK

SECTION 2.0



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada

## 2. Vision concernant le parc national du Canada Wapusk

Voici la vision que le Conseil de gestion de Wapusk nourrit pour le parc.

Quinze ans après la signature de *l'Entente sur la création du parc national du Canada Wapusk*, les rêves et les idées qui découlaient du processus de négociation prennent actuellement forme.

Les systèmes naturels, les plantes, la faune et les ressources culturelles uniques du parc sont protégées et préservées dans l'état le plus naturel possible. Wapusk est l'une des plus vastes aires de mise bas des ours polaires connues dans le monde, et la région protège un nombre inégalé d'espèces animales et végétales qui coexistent dans la zone de transition entre la taïga subarctique et la toundra arctique.

Parcs Canada reconnaît le rôle international que joue la recherche, et le parc est utilisé comme laboratoire vivant pour acquérir des connaissances sur les processus biologiques qui, en raison d'influences locales, régionales et mondiales, agissent sur les zones protégées. Les activités locales et régionales se déroulent sans mettre en péril l'intégrité écologique du parc ou sans avoir un impact durable sur les terres.

Wapusk est un lieu où la culture, les traditions et les connaissances traditionnelles des Cris, des Métis, des Dénés, des Inuits et des autres habitants de l'endroit sont transmis aux visiteurs, de même qu'aux générations à venir. Les Autochtones et non-autochtones sont fiers de faire part de leurs récits aux visiteurs. Les utilisateurs locaux continuent de se servir des terres pour leurs activités traditionnelles, et les droits de chasse, de piégeage et de pêche dans le parc qui sont conférés aux peuples autochtones ou par traité sont respectés. Les visiteurs de tous âges s'imprègnent du patrimoine culturel et naturel de Wapusk, captent l'aspect spirituel et paisible de leur visite et nouent un lien personnel avec le monde naturel.

L'établissement de Wapusk rehausse les activités écotouristiques qui sont offertes dans le nord

du Manitoba, attire des gens aux intérêts diversifiés et permet à des activités socialement et écologiquement durables de se développer. L'accès est géré d'une manière qui évite le plus possible de perturber les zones sensibles d'un point de vue culturel et écologique. Des activités éducatives et récréatives sont offertes à l'année aux visiteurs et aux habitants de l'endroit qui veulent jouir d'expériences d'ordre culturel et en milieu sauvage subarctique. Les visiteurs sont traités avec respect et ont la liberté voulue pour vivre une expérience de qualité. Dans le cadre des programmes et des services de Parcs Canada, le personnel du parc, les chercheurs, les aînés, les exploitants commerciaux et d'autres personnes font part aux visiteurs des connaissances qui leur permettront de profiter le plus de leur visite. Les visiteurs quittent le parc en s'étant sensibilisés au caractère unique des reliefs et au caractère spectaculaire des plantes et des animaux sauvages, et en s'étant initiés aux habitants et à leur culture.

Le modèle de gestion du parc Wapusk met l'accent sur la collaboration avec les collectivités et encourage la direction et le personnel à travailler d'une manière professionnelle, transparente, confiante et respectueuse. Le Conseil de gestion de Wapusk influence l'orientation stratégique du parc et guide le processus de mise en œuvre et d'observation de *l'Entente sur la création du parc*. Des programmes de formation efficaces ont été mis en place pour que des Autochtones et des non-autochtones puissent joindre les rangs du personnel du parc et relever le défi que représente la gestion de ce dernier. Les connaissances traditionnelles et les recherches universitaires permettent de mieux comprendre les systèmes naturels et les ressources culturelles du parc, et sont intégrées dans les décisions de gestion. Le tourisme durable opère dans le cadre de processus naturels, tout en contribuant à la vie économique des collectivités environnantes. Celles-ci sont fières du parc et l'appuient.



# UNE GESTION PROPICE À L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

SECTION 3.0



Parks Canada  
Parcs Canada

Canada

## 3.1 Aperçu

L'expression « intégrité écologique », dans le cas d'un parc, désigne un état caractéristique de la région naturelle du parc qui a des chances de subsister à la longue. Cet état englobe les éléments abiotiques du parc, la composition et l'abondance de ses espèces indigènes, ses taux de changement, et les processus favorables à ses communautés biologiques. L'énoncé d'intégrité écologique du parc national du Canada Wapusk comporte quatre grands principes de vision écologique :

- le lieu demeure en bon état;
- les gens sont les gardiens et les protecteurs de la terre;
- le parc est une source d'apprentissage;
- les décisions qui sont prises tiennent compte des connaissances traditionnelles et de la recherche universitaire.

Les plans concernant la préservation de l'intégrité écologique du parc Wapusk sont fondés sur les raisons pour lesquelles ce dernier a été établi, et ces raisons sont clairement énoncées dans l'Entente sur la création du parc :

*Attendu que les terres se trouvant entre les étendues inférieures de la rivière Churchill et du fleuve Nelson [...] sont d'importance nationale et internationale de par leur diversité biologique, leur importance comme habitat pour les rassemblements saisonniers d'oiseaux migrateurs et nicheurs, et d'ours polaires, ainsi que par leurs thèmes culturels autochtones et européens interreliés...*

La préservation de l'intégrité écologique du parc Wapusk doit être axée sur la préservation de la diversité biologique, la protection des habitats fauniques et l'intégration de l'utilisation humaine des terres. Les personnes qui habitent dans le secteur et qui utilisent les terres et les ressources font partie des systèmes écologiques de la région.

L'intégrité écologique du parc et de son écosystème régional subit les assauts d'un certain nombre de stress locaux, régionaux et mondiaux.

Les stress écologiques mondiaux ne peuvent pas être gérés à l'échelon local, mais il est possible d'observer et de contrôler l'impact qu'ils ont sur le système.

Le changement climatique mondial et le réchauffement de la planète peuvent avoir une incidence directe sur l'abondance, la distribution et la variété des espèces. La distribution de ces dernières peut changer. Certaines d'entre elles peuvent se raréfier, d'autres proliférer. Les changements que subissent la glace marine, les courants océaniques et le pergélisol se répercutent sur les reliefs terrestres, sur les communautés animales et végétales, de même que sur les espèces fauniques vivant dans le parc. Par exemple, la population d'ours polaires subit déjà les effets du changement climatique sur la glace marine.

Le transport à distance des contaminants touche également Wapusk. Dans le secteur que couvre ce dernier, on relève chez les phoques et les ours polaires de nombreuses substances chimiques d'origine industrielle et agricole. La charge corporelle de toxines chez les ours polaires du secteur ouest de la baie d'Hudson est l'une des plus élevées parmi les populations mondiales d'ours polaires.

Grâce à un changement d'habitat favorable dans les aires d'hivernage des petites oies blanches, les taux de mortalité hivernale de cette espèce diminuent et, de ce fait, Wapusk est aujourd'hui aux prises avec une population d'oies qui explose et qui détruit les marais salés qui constituent leur habitat dans la baie de La Perouse.

Les stress régionaux et locaux sont contrôlables car il s'agit, en général, de problèmes d'offre et de demande. La demande concerne l'accès aux terres et aux ressources. Dans la région, les modes de vie privilégiés attachent une grande importance aux activités terrestres, comme la chasse,



le piégeage et les excursions récréatives. Le nombre de chasseurs et de trappeurs qui fréquentent le parc est limité par l'Entente sur la création du parc ainsi que par les restrictions qu'impose le ministère de la Conservation du Manitoba en rapport avec les activités de chasse et de piégeage autorisées. L'industrie touristique bénéficie des mesures de contrôle concernant le nombre d'entreprises d'excursion qui sont autorisées dans le parc ainsi que des limites qui ont été imposées aux secteurs dans lesquels il est possible de faire des excursions. Tant la province du Manitoba que Parcs Canada font participer les résidents locaux, les exploitants d'entreprises d'excursions et les chercheurs à l'élaboration et à l'amélioration de stratégies visant à réduire le plus possible l'impact des humains sur l'écosystème du parc et à assurer aux visiteurs un degré de sécurité élevé. En

termes relatifs, ces stress sont nettement moins marqués que dans les parcs qui se trouvent dans les régions plus peuplées du Manitoba et du Canada. Par exemple, Wapusk et le secteur adjacent que représente l'aire de gestion de la faune de Churchill, couvrent près de 20 000 km<sup>2</sup> et, sur tout ce vaste territoire, on compte moins de 100 personnes à quelque endroit que ce soit. Il y a peu de chances que cette situation change beaucoup dans un avenir prévisible. Cependant, des espèces étrangères et envahissantes mettent en péril les systèmes régionaux et locaux. Par exemple, les expéditions de céréales par voie ferroviaire jusqu'au port de Churchill expliquent que des espèces indigènes sont transportées dans le secteur. C'est ainsi que le moineau domestique et plusieurs espèces végétales se sont implantés à Churchill.

## 3.2 Le cadre régional

Les terres basses Hudson-James sont une plaine humide et vaste qui descend doucement vers la mer. La région est recouverte à plus de 80 % de muskeg ou de tourbières humides. L'eau est partout : à la surface, sous forme de lacs et d'étangs peu profonds, de ruisseaux et de marais, de même que sous la surface, immobilisée dans le pergélisol. La région de Wapusk est formée de cinq grandes unités de paysage : les marais côtiers, la forêt d'épinettes, les tourbières humides, puis les marais salés et les bas-fonds intertidaux.

Les marais côtiers représentent 13 % de la région écologique de Wapusk. Cette unité est caractérisée par des crêtes de plage qui ponctuent le paysage sous l'effet du phénomène de relèvement isostatique. Elle constitue un habitat saisonnier important pour diverses espèces fauniques.

La forêt d'épinettes s'étend sur 52 % du secteur écologique du parc. La forêt couvre un secteur où, en raison du pergélisol discontinu, viennent

s'intercaler des lacs, des étangs et des terres humides. Cette unité constitue un habitat hivernal important pour le caribou, et un habitat estival attrayant pour les oiseaux.

La toundra ou tourbières intérieures, qui forment 31 % du secteur écologique du parc, sont caractérisées par des tourbières élevées, des marais et des dépressions thermokarstiques. La tourbe s'est accumulée jusqu'à une profondeur de 2 à 4 mètres. Le secteur repose sur une couche de pergélisol continu. L'unité représente un habitat important pour les ours polaires qui viennent y mettre bas.

L'unité des marais salés et des bas-fonds intertidaux représente 4,4 % du secteur écologique du parc. Les fortes marées et le relief terrestre de faible profondeur produisent des zones intertidales dont la largeur peut atteindre dix kilomètres. Les marais salés sont des systèmes extrêmement productifs et procurent au gibier d'eau et aux oiseaux de rivage un habitat important.

### 3.3 Gardiens de la terre

Les Autochtones de la région reconnaissent qu'ils font partie de l'écosystème et qu'ils ont une incidence sur ce dernier. Ils croient qu'il incombe à chacun d'être sensible aux conséquences de ses gestes sur l'écosystème et de s'efforcer, tant collectivement qu'individuellement, de ne pas perturber l'équilibre du système. Les Autochtones associent cette responsabilité au fait d'être les « gardiens de la terre », une philosophie qui constitue le fondement de la gestion de Wapusk. Chaque gestionnaire, chasseur, trappeur, chercheur, exploitant commercial et visiteur du parc doit assumer la responsabilité de la terre. Chacun doit reconnaître que les activités humaines font partie de l'écosystème et que toute personne doit respecter la terre et les changements qu'elle subit. En bref, nous avons pour responsabilité collective et individuelle de veiller à ce que l'intégrité écologique du parc ne soit pas perturbée. Nous sommes tous les gardiens de la terre.

Le fonctionnement de Wapusk tirera autant profit de l'expérience et des connaissances accumulées des gens qui y sont associés que des connaissances acquises scientifiquement. Les connaissances et les expériences conjuguées des Autochtones, du personnel, des chercheurs, des chasseurs, des trappeurs, des voyageurs, des guides et des visiteurs du parc seront intégrées à la gestion de Wapusk, et formeront les éléments principaux de la préservation de l'intégrité écologique des terres du parc. Cet objectif nécessitera de solides réseaux de communication. La masse sans cesse croissante d'informations et de connaissances doit être transmise au fil du temps et parmi les gens qui fréquentent le parc, que ce soit des utilisateurs et visiteurs aux gestionnaires du parc, ou des gestionnaires du parc aux utilisateurs et visiteurs.

#### *But stratégique*

Les gardiens de la terre préservent l'intégrité écologique.

#### *Objectifs*

Faire prendre conscience à tous les utilisateurs du parc qu'ils sont les gardiens de la terre; établir et maintenir le flot d'informations qui circulent entre les gestionnaires du parc et les gens qui le fréquentent.

#### *Mesures clés*

1. Promouvoir le concept des gardiens de la terre auprès du personnel, des chercheurs, des exploitants d'entreprises d'excursions, des utilisateurs locaux, des résidents de l'endroit et des Premières nations;
2. créer et mettre en œuvre des programmes axés sur le concept des « gardiens de la terre » qui s'appliquent aux divers groupes de visiteurs;
3. créer un endroit où conserver les observations et les notes des gardiens de la terre et les rendre disponibles sous une forme accessible au public;
4. utiliser les données d'observation dans le cadre de la gestion adaptative des ressources et des terres du parc, de l'examen des plans de gestion, des rapports sur l'état du parc, ainsi que de la préparation de données sur les changements écologiques et sur les données écologiques de base.

## 3.4 Nécessité de l'intégrité écologique

Pour préserver l'intégrité écologique, il est nécessaire que les habitants de la région soient conscients de ce but de la gestion et l'appuient.

### *But stratégique :*

Les résidents locaux, les visiteurs et les Canadiens sont conscients des défis que suscite la préservation de l'intégrité écologique et de la nécessité de cette dernière.

### *Objectifs*

- Faire prendre conscience de la nécessité de l'intégrité écologique du parc et de l'écosystème qui y est associé;
- adopter le principe multiplicateur des communications en travaillant de concert avec des entreprises pour la diffusion principale des messages;
- favoriser l'appui des programmes de gestion du parc, ainsi que la participation à ces derniers;
- veiller à ce que les résidents de l'endroit et les Premières nations prennent conscience des recherches effectuées dans le parc et puissent avoir accès aux conclusions des études menées.

### *Mesures clés*

1. Créer et coordonner un programme de communications concernant l'intégrité écologique;
2. cibler les publics clés;
3. faire participer le personnel, les chercheurs, les entreprises et les résidents de l'endroit au programme de communications;
4. faire part de la responsabilité commune de Parcs Canada, d'autres organismes et du grand public à l'égard de la préservation de l'intégrité écologique;
5. promouvoir le concept des gardiens de la terre, et inciter les entreprises, les résidents de l'endroit et les visiteurs à y adhérer;
6. promouvoir l'idée que le parc, le centre d'accueil et l'AGF de Churchill constituent une occasion d'observer et d'étudier des éléments importants de l'écosystème du parc;
7. diffuser des messages clés sur l'intégrité écologique sur le site Web de Parcs Canada.

## 3.5 Écosystèmes régionaux en commun

Le parc doit être géré dans le cadre de son contexte écologique, et les mesures de gestion des ressources et de l'utilisation des terres du parc doivent compléter celles qui concernent les terres adjacentes.

### *But stratégique*

La planification et la gestion du parc et des terres publiques adjacentes sont indissociables

### *Objectif*

S'assurer que les terres du parc et les terres publiques adjacentes sont planifiées, gérées et administrées de manière complémentaire.

### *Mesures clés*

1. Collaborer avec la province du Manitoba, la Première nation de York Factory et la Nation crie de Fox Lake afin de mettre au point des objectifs de développement touristique complémentaires pour l'AGF de Churchill et le parc national Wapusk;
2. participer, le cas échéant, aux initiatives régionales de gestion et de planification en cours et à venir qu'entreprennent plusieurs organismes;
3. consulter des organismes provinciaux et des conseils régionaux de gestion des ressources au sujet des initiatives de planification et de gestion relatives aux terres, aux eaux et à la faune;
4. participer au Comité technique des ours polaires et collaborer avec les organismes provinciaux en vue de la préservation des ours polaires et de leur habitat;
5. participer avec d'autres organismes et particuliers aux mesures destinées à améliorer et à préserver les systèmes d'information géographique afin d'étayer la prise de décisions éclairées;
6. soutenir les activités de recherche et de gestion qui se déroulent dans les terres publiques adjacentes et qui soutiennent les buts généraux du parc.

*La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs.*

- Loi sur les parcs nationaux du Canada, 2000

## 3.6 Diversité biologique

La gestion du parc ne peut se limiter à la surveillance et à la gestion d'une espèce unique ou bien à des espèces ayant une grande visibilité, comme l'ours polaire. Il convient plutôt de mettre l'accent sur la grande diversité de la vie végétale et animale dans la région. Wapusk est une zone de transition, où la taïga cède le pas à la toundra et où la zone subarctique rencontre la zone arctique. Cette

zone de transition abrite toutes sortes d'espèces végétales et animales. Selon un examen de la documentation spécialisée mené en 1998 pour le plan de gestion de Churchill, on rapportait plus de 400 espèces de plantes vasculaires, 226 espèces d'oiseaux et 44 espèces de mammifères. Environ la moitié de la superficie terrestre de Churchill a été intégrée au parc Wapusk.

### *But stratégique*

Les terres qui s'étendent entre la rivière Churchill et le fleuve Nelson sont importantes, à l'échelon national et international, pour leur diversité biologique

### *Objectifs*

- Protéger les terres du parc contre l'impact d'activités d'aménagement et d'utilisation;
- maintenir des écosystèmes aquatiques sains;
- maintenir des écosystèmes terrestres qui fonctionnent naturellement;
- maintenir des populations fauniques viables;
- maintenir les activités humaines, qui constituent un élément de l'écosystème.

### *Mesures clés*

1. Établir des données de base sur l'état de l'écosystème du parc en se servant des travaux de recherche antérieurs et en cours;
2. surveiller et évaluer les effets des travaux d'aménagement et des activités qui surviennent dans les terres du parc sur l'écosystème de ce dernier;
3. aider d'autres organismes et les résidents de l'endroit à éviter d'endommager les écosystèmes aquatiques;
4. inciter les utilisateurs du parc à ne pas endommager les communautés végétales;
5. prévenir l'introduction d'espèces non indigènes;
6. fixer des limites concernant les activités de chasse et de piégeage au sein du parc afin d'éviter d'épuiser les populations fauniques;
7. collaborer avec d'autres organismes en vue d'atténuer l'impact des humains sur l'écosystème régional;
8. surveiller les changements particuliers que subit l'écosystème régional (par exemple, l'état des ours polaires, les effets des feux de forêt, l'impact des oies blanches);
9. créer un programme de surveillance auquel prennent part tous les gestionnaires, chercheurs, utilisateurs, exploitants d'entreprises d'excursions et visiteurs du parc;
10. faire connaître l'ampleur de l'écosystème du parc ainsi que les causes des changements qu'il

Tableau 3.1. Indicateurs et objectifs de préservation de l'intégrité écologique au parc national du Canada Wapusk.

OBJECTIF	INDICATEUR	OBJECTIF
Préserver la biodiversité	Diversité des espèces	Aucune perte d'espèces
Comprendre les effets du changement climatique sur l'intégrité écologique	Compréhension de l'adaptation des espèces aux conditions changeantes	Gestion adaptée des espèces clés et de leurs habitats
Préserver les processus physiques naturels	Cycle de feu	- Aucun incendie d'origine humaine dans le parc
	État des terres du parc	- Abandonner les sentiers inutiles et les remettre en état - Les activités humaines n'entraînent pas d'érosion ni la formation de nouveaux sentiers
Préserver les écosystèmes terrestres naturels	Santé de la population d'ours polaires de l'Ouest de la Baie d'Hudson	- Les activités humaines ne nuisent pas au succès des mises bas - Maintenir à moins de un les décès annuels d'ours polaires dus à une intervention humaine quelconque - Préservation à long terme des ours polaires et de leur habitat
	Santé du troupeau de caribous du cap Churchill	- Les activités humaines n'entravent pas les fonctions vitales critiques - Maintenir à plus de 2 000 têtes le troupeau de caribous du cap Churchill
	Santé des communautés végétales	- Pas d'espèces non indigènes - Successions végétatives normales
	Petite oie des neiges en quête de nourriture	- Surveiller l'habitat d'alimentation de la petite oie des neiges
Préserver les écosystèmes aquatiques naturels.	Qualité et écoulement de l'eau	- La qualité de l'eau correspond aux normes de qualité des eaux de surface du Manitoba. - Pas de barrages ou de détournement de ruisseaux qui s'écoulent dans le parc ou qui le traversent.
Préserver les écosystèmes marins naturels	Intégrité de la zone intertidale	- Pas de sentiers ou d'érosion d'origine humaine dans la zone intertidale - Connaissance des processus écologiques dans la zone intertidale
Préserver les humains en tant qu'élément de l'écosystèmes du parc	Gestion et activités touristiques commerciales	- Les activités touristiques commerciales ne nuisent pas aux processus écologiques - Gestion de l'activité touristique : complémentaire dans l'AGF de Churchill et le parc
	Gardiens de la terre engagés dans la gestion du parc	- Observation à > 95 % des règlements et des conditions d'attribution de permis et de licences du parc réglementation des visiteurs - Déclaration volontaire à > 95 % des activités d'exploitation et des observations - Activités de récolte inférieures à la limite durable.



# UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTUREL

SECTION 4.0



Parks Canada    Parcs Canada

Canada

## 4.0 Un lieu d'importance historique et culturel

Les ressources culturelles de Wapusk sont inextricablement liées aux lieux historiques nationaux du Canada (LHNC) du Fort Prince-de-Galles et de York Factory. Les désignations historiques les plus récentes qui sont liées à Wapusk sont la base de lancement de fusées de recherche de Churchill, ainsi que la construction du Chemin de fer de la Baie d'Hudson. On trouve dans toute la région des sites et des artefacts archéologiques datant de l'époque pré-européenne. Il s'agit là des ressources culturelles physiques de Wapusk qui couvrent toute l'histoire de la présence humaine dans la région. L'histoire s'étend sur plusieurs milliers d'années, comparativement aux quelques centaines d'années qui se sont écoulées depuis que les premiers Européens ont mis pied sur les rives de la baie d'Hudson. Les noms de lieu (ou toponymes) des Autochtones (voir la figure 4.1) confèrent de la valeur à la terre, et leur histoire, tout comme celle des bâtiments de pierre et de bois de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont un rappel des ressources historiques d'une époque révolue. Heureusement, les noms de lieu subsistent dans la langue et les connaissances traditionnelles des Cris.

Les signes les plus anciens de l'occupation humaine de la région de Wapusk datent d'il y a plus de 3000 ans, époque où des cultures d'origine arctique, à la recherche de ressources indispensables, firent des incursions dans la région. Selon les découvertes archéologiques, des artefacts des premières cultures – groupe pré-dorset – ont été trouvés à plusieurs endroits le long de la rivière Churchill et sont présentés au LHNC de Seahorse Gully. Ce groupe fut suivi du groupe culturel dorset, qui ne fit que quelques visites dans la région de la rivière Churchill, ainsi que de quelques groupes de la culture des bois qui fréquentèrent le fleuve Nelson. À l'époque des contacts entre les Européens et les Autochtones, la terre était fréquentée selon les saisons par les Inuits, les Dénés et les Cris. D'après des travaux archéologiques préliminaires menés dans le parc, la majorité des sites datant de l'époque

pré-européenne se situent à l'extrémité nord du parc et sont associés à des complexes de crêtes de plage, et ils dénotent que l'occupation était probablement sporadique et saisonnière. Des recherches récentes ont permis de relever dans le parc plus de 80 sites archéologiques.

L'importance historique de la région de Wapusk après l'implantation européenne est associée au commerce des fourrures, de même qu'aux Autochtones et aux Européens qui y prirent part. Même si des premiers contacts eurent lieu dans la région au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la première époque du commerce des fourrures s'étendit sur la centaine d'années ou plus qui suivirent l'établissement du fort York en 1684, près de l'embouchure de la rivière Hayes, juste au sud du parc. Au nord et à l'est de ce dernier, près de l'embouchure de la rivière Churchill, la Compagnie de la Baie d'Hudson construisit son poste de la rivière Churchill en 1717 et, plus tard, un bâtiment en pierre, le fort Prince-de-Galles, sur la péninsule ouest de la rivière Churchill. Le fort York (plus tard baptisé York Factory) est considéré comme ayant été le poste le plus important dans l'Ouest canadien pendant toute la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet endroit servit de principal lieu d'entreposage pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, et fonctionna sans interruption de 1684 à 1957. York Factory servit également de point d'entrée vers l'Ouest, par l'intermédiaire de la rivière Hayes. Le fort Prince-de-Galles fut détruit par les Français en 1782, tandis que son successeur, le fort Churchill, subsista jusqu'en 1930, date à laquelle il fut abandonné en tant qu'installation portuaire et une ville fut créée sur la rive est de la rivière. En plus d'évoquer le commerce des fourrures, les lieux historiques nationaux du Fort Prince-de-Galles et York Factory commémorent la rivalité qui opposait les Français et les Anglais, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, pour le contrôle des terres et des ressources entourant la baie d'Hudson.



Wapusk englobe les terres qui s'étendent entre ces deux grands centres de commerce, des terres qui, historiquement, ont servi de source de fourrures et de provisions pour les deux centres commerciaux, ainsi que de corridor de déplacements entre les deux. Le secteur a toujours été un lieu important pour les Cris qui, naguère, vivaient et travaillaient à York Factory. Leurs récits sont ceux de Wapusk.

Les trappeurs autochtones et non autochtones poursuivent encore leurs activités sur les terres de Wapusk. Ces trappeurs sont les descendants de ceux qui vivaient et travaillaient à l'ombre de York Factory et du Fort Prince-de-Galles. La colonisation et le développement agricole des provinces des Prairies s'accompagna de l'aménagement de nouvelles installations dans la région de Wapusk. La construction d'une installation portuaire à Churchill et d'une voie ferroviaire reliant les zones céréalières du Manitoba et de la Saskatchewan aux marchés internationaux fut terminée et officiellement ouverte par le gouvernement Canadien en 1931. L'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale fit apparaître des militaires à Churchill. Une base militaire, appelée Fort-Churchill (à ne pas confondre avec le fort Churchill de la Compagnie

de la Baie d'Hudson), fut ouverte en 1943. Entre 1946 et 1957, les militaires canadiens et américains se servirent de Fort-Churchill en tant qu'élément du Laboratoire du nord de recherches pour la défense. L'Armée canadienne abandonna la base en 1964. En 1957, à l'appui du projet de fusées mené dans le cadre de l'Année géophysique internationale, la base de lancement de fusées de recherche de Churchill fut construite. Les terres du parc servirent de zone de point de chute et de récupération pour les fusées lancées depuis cette base. La base de lancement fut reprise par le Conseil national de recherches en 1966, qui s'en servit jusqu'à sa fermeture en 1986.

À Churchill, le bureau de Parcs Canada gère les lieux historiques nationaux du Canada du Fort Prince-de-Galles et York Factory, de même que le parc national du Canada Wapusk.

Le Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk reconnaît le lien culturel permanent qui unit les Premières nations et Wapusk. Ce document comporte des dispositions spéciales concernant la participation des Autochtones à la gestion du parc ainsi qu'à la protection de leurs ressources culturelles dans le parc.



## 4.0 Un lieu d'importance historique et culturel (suite)

16 (2) : Il faut tenir pleinement compte de l'importance des ressources culturelles autochtones et non-autochtones dans l'élaboration du plan directeur des Terres du parc et dans le choix des mesures de gestion de ces terres.

16 (6) : Dans les cas de projets de fouilles archéologiques touchant des sites patrimoniaux autochtones sur les Terres du parc, le directeur du parc consulte les Premières Nations visées avant de délivrer le permis.

16 (8) : L'accès par les visiteurs aux Terres du parc à des lieux de sépulture autochtones découverts sur celles-ci requiert le consentement formel par écrit des Premières Nations.

- Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk

### *But stratégique*

Les ressources historiques et culturelles du parc sont protégées.

### *Objectif*

Créer un programme de protection des ressources culturelles.

### *Mesures clés*

1. Surveiller les sites archéologiques connus;
2. évaluer les sites archéologiques connus;
3. faire des recherches sur les structures récentes et contemporaines présentes dans le parc;
4. créer un système de comptes rendus pour les sites auparavant inconnus que découvre le personnel;
5. documenter l'histoire orale et les connaissances traditionnelles concernant les ressources culturelles;
6. développer les comptes rendus historiques et archéologiques concernant le parc et les environs.

*Cet endroit s'appelle Asiniy Sipy (qui signifie rivière de pierre; appelée ruisseau Rupert sur les cartes du Système national de référence cartographique).*

*C'est là que nous allions toujours. C'est là que j'ai grandi et que je suis devenu un homme. C'est là que nous pêchions et que nous posions nos pièges.*

John Neepin  
Voices from Hudson Bay

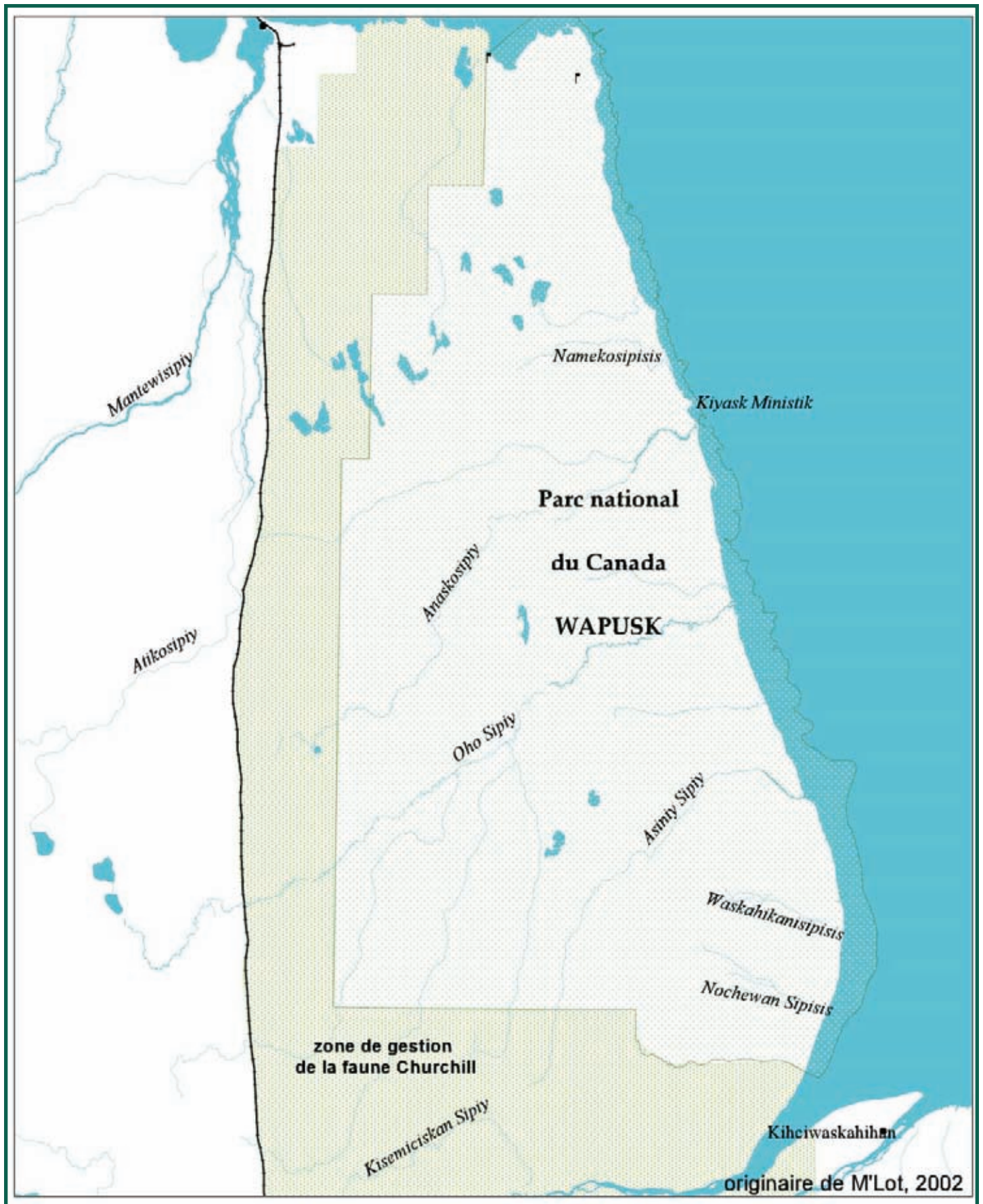


Figure 4.1 Cree Place Names in the Wapusk National Park of Canada Region.

## 4.0 Un lieu d'importance historique et culturel

### *But stratégique*

L'interprétation des ressources culturelles lie l'occupation passée et présente de la terre par les Premières nations et les non-autochtones.

### *Objectif*

- Mettre en valeur l'importance culturelle et historique de la région.

### *Mesures clés*

1. Mettre en valeur les programmes de ressources culturelles et historiques au centre d'accueil, en mettant l'accent sur le rôle du commerce des fourrures et sur les lieux historiques nationaux du Fort Prince-de-Galles et York Factory;
2. mettre régulièrement à jour le personnel au sujet des ressources culturelles et de l'histoire, à mesure que l'on obtient plus d'informations;
3. intégrer les connaissances et les valeurs culturelles traditionnelles dans les présentations offertes au centre d'accueil;
4. inciter les entreprises autochtones à mettre en valeur leur histoire et leur culture.

L'Entente sur la création du parc comporte des dispositions précises concernant les sites patrimoniaux autochtones que l'on trouve dans le parc. Ces sites obligent à consulter les Premières nations concernées avant d'entreprendre des fouilles archéologiques au sujet d'un site patrimonial autochtone.

### *But stratégique*

Les ressources culturelles des Premières nations sont respectées.

### *Objectif*

- Veiller à ce que les fouilles relatives aux sites patrimoniaux autochtones soient menées en collaboration avec les Premières nations;
- veiller à ce que l'on reconnaisse et utilise le patrimoine autochtone en collaboration avec les Premières nations.

### *Mesures clés*

1. Créer une liste de contrôle des ressources culturelles autochtones présentes dans le parc et énumérer les conditions de l'Entente sur la création du parc à l'intention des chercheurs qui veulent travailler dans le parc ou qui y travaillent déjà;
2. exiger des chercheurs qu'ils fassent appel à des Autochtones de l'endroit pour leurs projets de recherche;
3. exiger des chercheurs qu'ils communiquent leurs trouvailles aux Premières nations;
4. créer des projets visant à documenter les connaissances traditionnelles qui sont liées à la gestion des ressources culturelles.



# UNE GESTION AXÉE SUR LES VISITEURS

SECTION 5.0



## 5.1 Contexte

Le parc national Wapusk est éloigné et nordique; il s'agit d'un parc sauvage situé dans une région souvent qualifiée de « nord accessible ». La ville de Churchill, qui se trouve à 1000 kilomètres au nord de Winnipeg et à laquelle on accède par avion, par train ou par navire de croisière, jouit d'une réputation internationale en tant que lieu d'observation des ours polaires à l'automne. C'est aussi, depuis les années 1930, une destination de choix pour l'observation des oiseaux au printemps. Les visiteurs viennent durant les mois d'été pour admirer le paysage, les lieux historiques et les baleines. Le tourisme hivernal gagne en popularité à cause de l'intérêt croissant que suscitent les aurores boréales, les excursions à motoneige et les excursions en traîneau à chiens. Le secteur du transport local et régional est indispensable, d'une part, pour assurer le fonctionnement du parc et, d'autre part, pour attirer des visiteurs dans le secteur.

La région de Wapusk-Churchill jouit d'une industrie touristique vigoureuse. Le Manitoba est la cinquième destination de choix des touristes au Canada. Churchill représente environ 2 % de l'économie touristique provinciale annuelle, laquelle se chiffre à 1,1 milliard de dollars, et il s'agit là d'une part remarquable si l'on tient compte du fait que la collectivité compte moins d'un millier d'habitants.

Bien que la limite est du parc national Wapusk se situe à 40 kilomètres seulement de la ville de Churchill, Wapusk est éloigné de cette dernière. Aucune route ne mène au parc, et le réseau routier du secteur de Churchill se termine à 20 kilomètres du parc. Wapusk est entouré par l'aire de gestion de la faune de Churchill, que gère le ministère de la Conservation du Manitoba.

### 5.1.1 Situation actuelle : Wapusk au sein d'un éventail d'occasions pour les visiteurs

Le parc national Wapusk se situe dans une région qui englobe la ville de Churchill et l'aire de gestion de la faune (AGF) de Churchill. Dans cette région, il existe un éventail d'occasions destinées aux visiteurs, de même que l'infrastructure et les services connexes. L'observation de la faune est la première activité recherchée, mais la culture, l'histoire, la nature sauvage et le Nord suscitent également un vif intérêt. Lorsque les visiteurs quittent la ville de Churchill, traversent l'AGF de Churchill et entrent dans le parc national Wapusk, le degré d'infrastructures et le niveau des activités touristiques diminuent. À Wapusk, les visiteurs sont exposés à une vaste étendue de terre, libre et intacte, qui ne ressemble à rien de ce qu'ils ont visité jusque là. Parfois, ils contemplent le spectacle d'une terre qui s'unit à la vie et sont frappés par sa beauté et sa fragilité. Parfois aussi, ils sont confrontés à une terre froide, dure et sans pitié, à une terre qui paraît dénuée de toute vie.

Lorsque le parc national Wapusk a été créé, en 1996, les exploitations touristiques commerciales qui existaient alors ont été autorisées à poursuivre leurs activités jusqu'à l'élaboration et l'approbation d'un plan directeur. Ces exploitations commerciales comprenaient ce qui suit :

- des excursions en hélicoptère pour observer la faune, pour visiter les points d'intérêt et pour avoir accès aux terres en vue d'une interprétation de l'histoire naturelle (deux sociétés d'affrètement d'hélicoptères; en tout, six hélicoptères légers autorisés pour les excursions);
- des excursions en hélicoptère pour que les visiteurs puissent explorer une aire de mise bas d'ours polaires inactive (jusqu'à deux aires de mise bas inactives désignées; deux sociétés d'affrètement d'hélicoptères; en tout six hélicoptères légers autorisés pour les excursions);

- l'observation des ours polaires l'automne, au moyen de véhicules conçus pour la toundra et provenant d'un camp situé au cap Churchill, après le gel de la terre, des lacs et des cours d'eau (un camp, formé de roulottes et de quatre véhicules conçus pour la toundra);
- l'observation et la photographie de groupes de familles d'ours polaires émergeant de leurs tanières à la fin de l'hiver (à partir d'un gîte situé dans l'AGF de Churchill, doté d'un nombre maximal de quatre véhicules autoneige pouvant transporter plusieurs passagers, et de motoneiges additionnelles pour les guides et les clients).

À l'heure actuelle, le parc national Wapusk ne compte aucune installation pour les visiteurs et d'éventuelles activités.

Dans la zone adjacente que représente l'aire de gestion de la faune de Churchill, la liste des possibilités offertes aux visiteurs est plus longue. Mentionnons notamment :

- des excursions d'observation des ours polaires et de la toundra, dans des véhicules conçus pour la toundra (deux entreprises d'excursion exploitant en tout 18 véhicules du genre);
- l'observation et la photographie d'ours polaires à partir de camps situés près de la rive de la baie d'Hudson (deux sociétés d'excursion exploitant en tout deux camps pouvant accueillir chacun 32 invités);
- des excursions en hélicoptère pour observer la faune, pour visiter les points d'intérêt et pour avoir accès aux terres en vue d'une interprétation de l'histoire naturelle (deux sociétés d'affrètement d'hélicoptères; en tout, six hélicoptères légers autorisés pour les excursions);
- des excursions en hélicoptère pour que les visiteurs puissent explorer une aire de mise bas d'ours polaires inactive (jusqu'à deux aires de mise bas inactives désignées; deux sociétés d'affrètement d'hélicoptères; en tout six hélicoptères légers autorisés pour les excursions);



- l'observation et la photographie de groupes de familles d'ours polaires émergeant de leurs tanières à la fin de l'hiver (à partir d'un gîte situé dans l'AGF de Churchill, doté d'un nombre maximal de quatre véhicules autoneige pouvant transporter plusieurs passagers, et de motoneiges additionnelles pour les guides et les clients);
- des excursions pédestres guidées, comprenant des services d'interprétation de la flore, des formes de relief, de la faune, de l'histoire naturelle et de l'histoire culturelle;
- des excursions ornithologiques guidées;
- des excursions photographiques guidées;
- des visites aériennes par Dymond Lake Air Service.

À Churchill même et aux alentours, il existe une gamme nettement plus vaste d'activités destinées aux visiteurs, soutenues par un réseau de routes et d'installations. Là encore, ce sont des activités commerciales, dont les suivantes :

- des excursions en autocar, axées sur l'histoire naturelle et culturelle;
- des excursions pédestres guidées, axées sur l'interprétation de la flore, des formes de relief, de la faune, de l'histoire naturelle et de l'histoire culturelle;
- l'observation des baleines sur la rivière Churchill et dans la baie d'Hudson, à bord de navires et de kayaks commerciaux;
- l'observation des aurores boréales;
- des pièces de théâtre sur l'histoire naturelle et culturelle, ainsi que sur les ours polaires, présentées par des voyageurs et de simples particuliers;
- le musée Eskimo;
- des séjours d'études du CNSC;
- des présentations de Parcs Canada sur l'histoire naturelle et culturelle au centre d'accueil, au LHNC du Fort Prince-de-Galles, ainsi qu'au cap Merry;
- des visites aériennes par Dymond Lake Air Service;
- des promenades en traîneaux à chiens.

## 5.1.2 Situation actuelle : les visiteurs dans la région de Churchill

En 1995, avant la création du parc, une étude menée par l'Université du Manitoba et Parcs Canada sur les visiteurs à Churchill a indiqué que cette ville accueillait environ 20 000 personnes chaque année. Les visiteurs caractéristiques étaient d'âge mûr et instruits, et près de 40 % touchaient un revenu annuel de plus de 80 000 \$. Les visiteurs venaient à Churchill pour observer la faune, pour apprendre l'histoire locale ainsi que pour prendre connaissance de la région et de la culture. Les deux tiers des visiteurs faisaient une excursion d'observation des ours polaires, et près de la moitié venaient expressément pour voir un ours polaire. En bref, la nature était le principal facteur motivant d'une visite à Churchill. Pour ce qui est du choix de leur destination, 72 % ont déclaré qu'il était très important que les visiteurs bénéficient d'un environnement sans danger.

Indépendamment de la saison, les visiteurs de Churchill sont généralement instruits, mariés et des deux sexes. À l'automne et au printemps, les visiteurs en tant que groupe ont un revenu de ménage supérieur. L'été et l'automne, les visiteurs sont plutôt des gens à la retraite.



Au nombre des visiteurs de Churchill figure un groupe de photographes et de cinéastes professionnels qui fréquentent régulièrement la région à des fins professionnelles. Leurs visites sont principalement associées à la saisie sur pellicule d'ours polaires. Ces images sont diffusées aux quatre coins du globe, souvent dans des publications et des réalisations à grand rayonnement. De plus en plus, ces films et ces photographies sont combinés à des messages importants concernant l'environnement et les stress environnementaux, tels que le réchauffement de la planète.

Le paysage tendait à revêtir plus d'importance pour ceux qui voyageaient au printemps et à l'automne. Les visiteurs de l'automne étaient plus susceptibles de choisir une destination en se fondant sur les possibilités d'observer la faune ainsi que la nature ou le milieu sauvage. En tant que groupe, les visiteurs du printemps étaient plus intéressés à observer les oiseaux, et ceux de l'été ont indiqué que c'étaient surtout les lieux historiques qui les intéressaient.

L'été et l'automne, la majorité des visiteurs venaient à Churchill pour des vacances.

L'automne, ce sont les Américains qui sont les plus nombreux, et les Canadiens les moins nombreux. Les visiteurs de l'étranger viennent à Churchill pendant les trois saisons indifféremment.

Indépendamment de la saison de la visite, le service jugé le plus important était la possibilité de s'entretenir avec le personnel. L'été, les randonnées pédestres guidées avaient plus d'importance que les présentations vidéo.

- Étude auprès des visiteurs de Churchill



## 5.2 Une vision concernant les occasions offertes aux visiteurs dans le parc national Wapusk

Dans ce premier plan directeur concernant le parc national Wapusk, il est indispensable de décrire une vision concernant les occasions offertes aux visiteurs, une vision qui orientera les décisions à prendre dans un avenir prévisible. Les orientations exposées dans la section qui suit permettront à la longue une évolution de l'usage du parc national Wapusk par les visiteurs, qui respectera entièrement l'esprit de la clause dédicatoire de la Loi sur les parcs nationaux :

*Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés conformément à la présente loi et aux règlements de façon à rester intacts pour les générations futures.*

Le parc national Wapusk offre aux visiteurs d'excellentes occasions de s'initier à la nature sauvage et à la faune en bordure de la toundra. Ces expériences s'inscrivent dans une offre de services à l'échelon régional, mais ce sont les activités offertes par le parc qui sont les plus extrêmes. À Wapusk, les visiteurs jouissent d'un milieu naturel vierge, d'extraordinaires occasions d'observer la faune, ainsi que d'un fort sentiment d'éloignement. De telles occasions sont distinctes de celles qu'offre l'AGF de Churchill et les terres publiques adjacentes, mais elles sont tout de même complémentaires.

L'expérience générale que vivent les visiteurs de Wapusk, du début jusqu'à la fin de leur séjour, se compose d'un ensemble complet d'éléments qui relatent les histoires de la terre et de ses gens. Les visiteurs prennent connaissance des ressources naturelles et culturelles que l'on trouve dans la région et sont inspirés par cet endroit particulier. Les membres de la collectivité et des Premières nations locales partagent avec les visiteurs leurs connaissances de la terre et la relation qu'ils entretiennent avec cette dernière, créant ainsi des expériences enrichies et inspirées.

Le tourisme durable est à la base du processus décisionnel à Wapusk. Les ressources naturelles et culturelles dont l'industrie touristique tire sa subsistance sont protégées pour les générations à venir. Les conflits entre les diverses activités destinées aux visiteurs sont réduits au maximum grâce à une planification minutieuse des lieux. Les occasions destinées aux visiteurs, ainsi que les entreprises, les installations et les services de nature commerciale, sont tous soumis à une évaluation environnementale, et un contrôle permanent assure une rétroaction qui soutient la gestion dite adaptée.

La planification des activités destinées aux visiteurs se fait dans un respect sérieux des risques pour le milieu naturel, et des mesures sont prises pour atténuer ces risques. On encourage toujours les visiteurs à faire affaire avec un voyageur autorisé quand ils visitent le parc. Lorsqu'une licence ou un permis est accordé à un exploitant commercial, l'accent est mis sur la gestion des risques et, en particulier, sur la capacité d'éviter des situations à risques élevés. Des installations modestes ont été aménagées à l'intention des visiteurs au sein du parc de façon à atténuer les risques associés aux déplacements dans un milieu sauvage nordique éloigné, ainsi que sur le territoire des ours polaires.

Le parc national Wapusk et la région de Churchill continuent d'être reconnus à l'échelon international pour la richesse de leurs ressources, et cela inclut les aires de mise bas que fréquente la population d'ours polaires du secteur ouest de la baie d'Hudson. Parcs Canada collabore avec des photographes, des photojournalistes, des réalisateurs et d'autres partenaires professionnels de la région afin de s'assurer que l'on présente aux lecteurs et aux spectateurs du monde entier des messages justes et appropriés.

## 5.3 Une offre de services intégrée : Churchill, l'aire de gestion de la faune de Churchill et le parc national Wapusk

La plupart des personnes qui se rendent au parc national du Canada Wapusk visiteront aussi la ville de Churchill et l'AGF de Churchill. Comme il n'existe pas de bornes de délimitation évidentes pour indiquer quels secteurs sont gérés à l'échelon municipal, provincial ou fédéral, et comme le parc n'est pas doté de grilles d'entrée, peu de visiteurs sauront quand leur visite du parc national Wapusk commencera et quand elle prendra fin.

Les voyageurs qui fournissent des services dans le parc national Wapusk ont habituellement besoin d'un permis ou d'une licence pour fournir leurs services dans l'AGF de Churchill adjacente car l'accès terrestre au parc se fait en passant par

l'AGF. La plupart des visiteurs débiteront et termineront leur visite à Churchill, en utilisant l'éventail de services et d'installations qui sont disponibles en ville.

Le concept d'un « éventail » ou d'un « continuum » d'activités offertes aux visiteurs par trois administrations différentes nécessite la compréhension, le respect et la collaboration de ces administrations. Dans ce contexte, le parc national Wapusk doit être clairement intégré dans la région et il faut qu'il y ait une planification complémentaire, des pratiques de gestion coordonnées ainsi que des approches concertées pour ce qui est des relations avec les intervenants.

### *But stratégique*

Parcs Canada, la province du Manitoba, la ville de Churchill et les Premières nations collaborent étroitement pour garantir à tous les visiteurs de Churchill une expérience éducative, sans danger, authentique et culturelle, afin qu'en quittant l'endroit, ils apprécient et respectent davantage la région.

### *Objectif*

- Collaboration continue entre Parcs Canada, la province du Manitoba, la ville de Churchill et les Premières nations afin d'offrir aux visiteurs tout un éventail de possibilités qui soient complémentaires

### *Mesures clés*

1. Activités continues de planification et de gestion du parc national Wapusk, par l'intermédiaire du Conseil de gestion de Wapusk;
2. promouvoir, avec la province du Manitoba, la vision concernant l'utilisation que font les visiteurs du parc national Wapusk, et favoriser une gestion complémentaire pour les terres adjacentes;
3. coordonner avec la province du Manitoba l'octroi complémentaire de licences aux exploitants commerciaux;
4. diriger la mise au point d'un programme de mise en valeur du patrimoine, qui présente l'histoire naturelle et culturelle de la région, et ce, en collaboration avec la province du Manitoba, la ville de Churchill, les Premières nations et l'association des exploitants d'entreprises d'excursions.

## 5.4 Occasions offertes aux visiteurs

La vision concernant les occasions offertes aux visiteurs à Wapusk prépare la voie à la description des types d'expériences et d'activités qui auront lieu dans le parc. Par ricochet, les expériences et les activités des visiteurs aident à définir les besoins en installations et en services dans le parc, y compris les possibilités d'octroi de permis et de licences à des exploitations commerciales.

Le Conseil de gestion de Wapusk a travaillé avec Parcs Canada dans le cadre d'une série

d'ateliers destinés à examiner le potentiel d'un éventail d'activités et à concrétiser ainsi la vision conçue pour le parc national Wapusk. Si, en principe, les activités énumérées à la figure 5.1 ont une place dans le parc national Wapusk, il sera nécessaire de gérer leur impact sur les ressources du parc ainsi que sur les visiteurs afin de garantir que l'on offre des activités durables et de grande qualité. Une évaluation environnementale sera réalisée pour tous les projets d'activités destinées aux visiteurs.

## 5.5 Aménagement d'infrastructure au parc national Wapusk pour les activités offertes aux visiteurs

Afin de soutenir les activités touristiques exposées à la section 5.4, il est prévu de procéder à un modeste aménagement d'infrastructure dans le parc national Wapusk.

À des endroits choisis, Parcs Canada établira de petites enceintes clôturées dont le personnel du parc, les chercheurs et les exploitants commerciaux pourront se servir pour mener leurs activités, telles que randonnées pédestres, camping, etc. Pour décider de l'emplacement exact de ces aménagements, on procédera à une reconnaissance des lieux et à une évaluation environnementale. On prévoit cependant faire ces aménagements sur les crêtes de plages intérieures situées dans les environs de la rivière White Whale, du ruisseau Salmon, de la rivière Broad et de la rivière Owl.

Le Conseil de gestion de Wapusk a l'intention d'étudier des modèles d'aménagement et d'exploitation d'un gîte d'arrière-pays,

c'est-à-dire un lieu d'hébergement rustique, de petite taille et couvert, destiné aux visiteurs. Les crêtes de plage que l'on compte examiner à cette fin doivent être assez vastes pour permettre un éventail d'activités. On fera donc une reconnaissance des lieux, puis ceux qui seront retenus feront l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen visant à déterminer s'ils offrent la possibilité de mettre en valeur le parc.

Ces propositions d'aménagement ne sont pas envisagées dans les secteurs suivants du parc :

1. les aires de mise bas des ours polaires;
2. les aires où, l'été, les ours polaires se rassemblent;
3. les aires de mise bas des caribous;
4. d'autres aires importantes d'un point de vue culturel ou écologique.

## Figure 5.1 Activités offertes aux visiteurs au parc national Wapusk

### *Observation d'ours polaires au cap Churchill à partir d'un camp et à bord d'un véhicule conçu pour la toundra*

Avant et depuis la création du parc national Wapusk, il est possible de faire une excursion au cap Churchill, à bord d'un véhicule conçu pour la toundra et à partir d'un camp saisonnier. Le camp est dressé chaque année au cap, pendant une période d'environ trois semaines, dès que le sol gèle. Les visiteurs se rendent au camp à bord d'un véhicule conçu pour la toundra, et leur visite dure plusieurs jours. Cette activité, assortie des mesures de contrôle nécessaires, est jugée appropriée dans le parc national Wapusk. Le présent plan directeur limite la durée de cette activité de la mi-novembre à la mi-décembre chaque année, et durant cette période il n'y a pas d'accès au cap Churchill avant que la terre gèle.

### *Observation d'ours polaires au printemps, à partir du gîte Wat'Chee et à bord d'un véhicule autonome*

Depuis la création du parc national Wapusk, des excursions ont lieu dans la partie de l'aire de mise bas des ours polaires qui est adjacente au lac Fletcher, à l'époque de l'année où les ours et les oursons émergent de leur tanière. Comme les photographes professionnels représentent un groupe de visiteurs clé, cette activité joint un public d'envergure mondiale. Il va sans dire que cette activité touristique est soumise à des limites strictes parce que les ours polaires sont sensibles au dérangement et que leurs réserves d'énergie sont à leur plus bas lorsqu'ils sortent de leur tanière.

### *Excursions guidées à bord d'un véhicule autonome*

L'hiver et le début du printemps offrent aux personnes, qui se rendent au parc national Wapusk et qui le parcourent, l'occasion d'assister à un paysage spectaculaire et d'observer la faune, dont des troupeaux de caribous. Les Premières nations et les résidents de l'endroit envisagent d'organiser des excursions guidées à bord d'un véhicule autonome à l'intérieur du parc.

L'expérience des visiteurs serait enrichie par une initiation aux traditions et aux connaissances des Autochtones et des non-autochtones de l'endroit, qui ont une connaissance intime des terres du parc et ont, avec ce dernier, un attachement historique. Des excursions dans le parc pourraient créer un lien entre les lieux historiques nationaux, les collectivités des Premières nations, les gîtes, les camps éloignés et la ville de Churchill. Parcs Canada travaillera avec les Premières nations, les résidents de la localité et les exploitants d'entreprises d'excursions en vue d'étudier les occasions que pourraient offrir ce type d'exploitation commerciale.

### *Excursions guidées en traîneau à chiens de jour et de nuit*

Le traîneau à chiens permet d'accéder au parc et d'y circuler sans avoir à utiliser un véhicule à moteur. Ce mode de transport lie les traditions culturelles à l'exploration des ressources du parc. À l'heure actuelle, quelques excursions en traîneau à chiens sont offertes près de la ville de Churchill ainsi qu'à l'intérieur de l'AGF de Churchill. L'extension de cette activité dans le parc offre aux visiteurs la possibilité d'observer les secteurs est et nord du parc national Wapusk, notamment à la fin de l'hiver et au début du printemps.

#### *Randonnées pédestres guidées*

Il serait possible d'organiser des excursions pédestres guidées, en s'inspirant des expériences des chercheurs qui, à partir d'un camp, se rendent à pied jusqu'à diverses aires d'étude, ainsi que des randonnées pédestres guidées dans les environs de Churchill, mais à la condition que les itinéraires et le nombre des participants soient contrôlés. La randonnée pédestre est une façon idéale de prendre connaissance des ressources patrimoniales du parc, y compris l'observation des formes de relief provoquées par les relèvements isostatiques, la transition entra la taïga et la toundra, ainsi que le milieu côtier de la baie d'Hudson. Les excursions pédestres organisées offrent aux visiteurs un moyen idéal de recevoir des messages patrimoniaux du personnel de Parcs Canada ou d'exploitants d'entreprises d'excursions privées. Les randonneurs doivent être prêts à rencontrer des ours polaires, un brouillard soudain, de brusques variations des conditions atmosphériques ainsi qu'un séjour de nuit imprévu dans le parc. Il faudrait donc que les randonnées guidées partent d'enceintes clôturées situés dans le parc, et y reviennent. L'accès au parc et le retour se feraient en aéronef. Il faudrait également surveiller les randonneurs présents dans le parc afin d'assurer leur sécurité.

#### *Séjours guidés de plus de 24 heures*

Les occasions qu'ont les visiteurs de séjourner dans le parc pendant plus de 24 heures obligent à aménager un lieu de couchage qui soit à l'abri des ours polaires. Un lieu de couchage clôturé, combiné à des randonnées de jour jusqu'à des aires d'observation des aspects culturels, du paysage et de la faune, pourrait rehausser la diversité des possibilités de profiter du parc national Wapusk. Les camps de recherche qui ont été construits montrent que l'installation d'un endroit à l'épreuve des ours peut faciliter les séjours de plus de 24 heures faits en toute sécurité. Pour camper, il faut y être autorisé et se procurer un permis à cette fin.

#### *Accès et excursions en aéronefs*

L'aéronef est depuis longtemps utilisé pour appuyer les activités destinées aux visiteurs. Le plan directeur de Wapusk comporte trois activités précises qui font appel à ce mode de transport :

- les survols du parc national Wapusk et des environs;
- les survols du parc national Wapusk, ainsi que la possibilité de se poser et de visiter une tanière d'ourse polaire vide et désignée;
- le transport en aéronef pour se rendre sur les lieux d'autres activités dans le parc, telles que la randonnée pédestre, le camping et d'autres activités appropriées.

Il est essentiel de limiter l'utilisation des aéronefs pour protéger les ressources et préserver l'aspect sauvage du parc.

#### *Excursions en canot et en kayak en juin sur la rivière Owl*

La rivière Owl est le seul cours d'eau du parc qu'il est possible de parcourir en canot ou en kayak. Toutefois, des dangers naturels obligent à certaines restrictions. Étant donné la grande concentration de tanières d'ours le long de la rivière d'une part, et le fait qu'en juillet les ours quittent la glace de la baie d'Hudson pour se rendre à l'intérieur des terres pour l'été, il devrait être interdit de se déplacer sur la rivière après le 1er juillet. En outre, il faudrait interdire les feux de camp en raison des risques qu'ils posent pour les tourbières où les ours polaires aménagent leurs tanières.

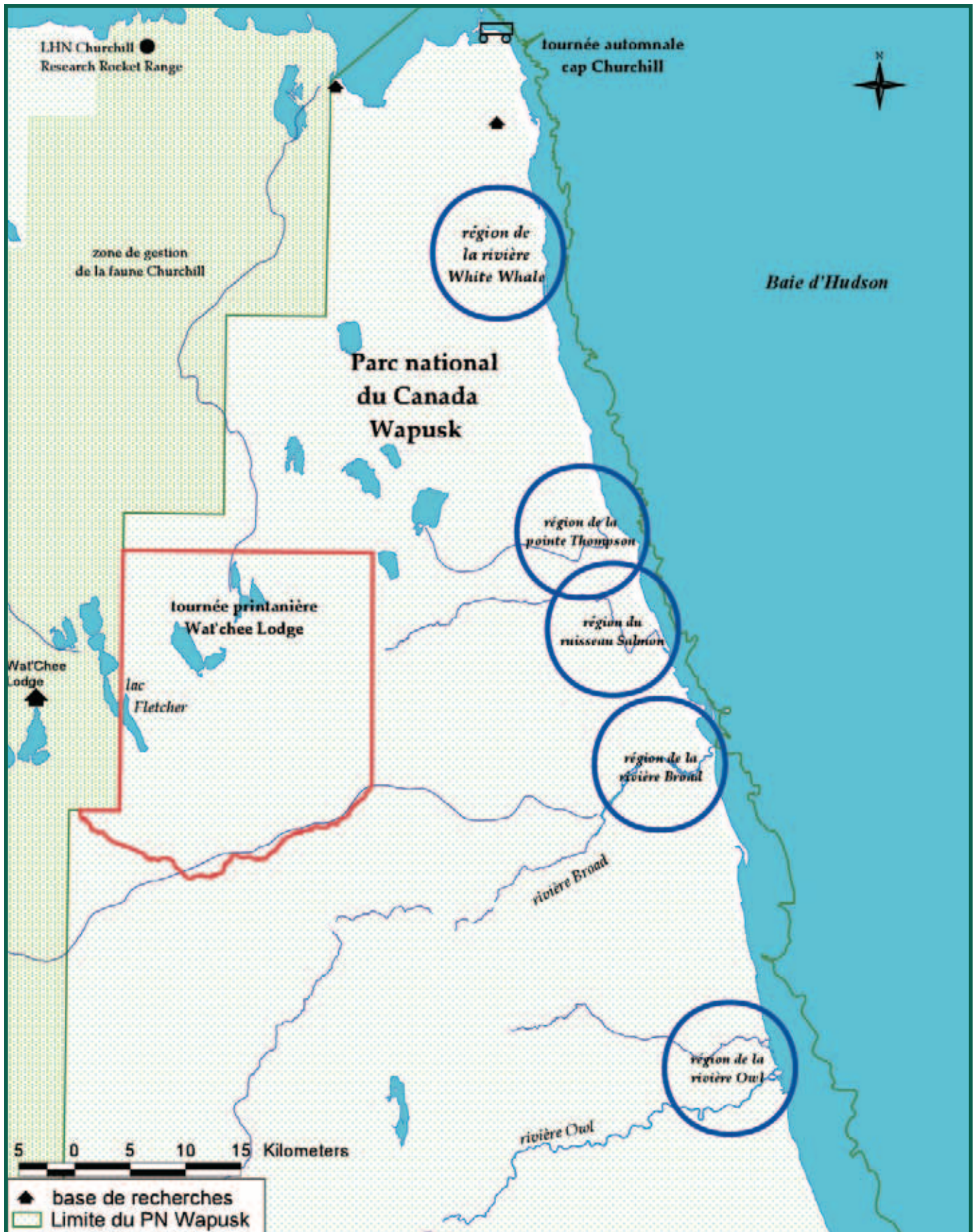


Figure 5.2. Secteurs de développement touristique potentiel dans le parc national du Canada Wapusk

## 5.5.1 Accès aérien et survols

Depuis la création du parc national Wapusk, deux entreprises d'hélicoptères et au moins deux compagnies d'aéronefs à voilure fixe exploitent avec permis d'atterrissage dans le parc national Wapusk. Elles répondent aux besoins d'accès des visiteurs ainsi qu'aux exigences en matière d'excursions, de recherche et de gestion du parc. La situation actuelle donne lieu à de nombreux vols d'aéronefs, y compris des survols et des atterrissages dans le parc. Pendant la durée du présent plan directeur, ou jusqu'à ce que l'on comprenne mieux l'impact des aéronefs sur les ressources naturelles et les activités des visiteurs, l'utilisation des aéronefs sera limitée aux niveaux existants. Parcs Canada autorisera tout au plus six appareils à se poser dans le parc national Wapusk.

Parcs Canada n'est pas habilité à réglementer les activités aériennes qui se déroulent au-dessus d'un parc national. Cependant, il est du ressort de Parcs Canada de veiller à ce que les vols aériens ne nuisent pas à l'intégrité écologique,

ne perturbe pas la faune et ne gâche en rien l'expérience des visiteurs.

Parcs Canada s'efforcera de travailler en collaboration avec les entreprises de vols nolisés autorisées de manière à interdire les vols au-dessus d'aires névralgiques désignées, à fixer une attitude minimale pour les activités d'observation de la faune et les excursions aériennes, à fixer des limites pour l'observation des animaux sauvages et à instituer d'autres limites au besoin. Cette approche à l'égard de la gestion des activités aériennes au-dessus des terres du parc est un prolongement de l'orientation coopérative dont l'origine remonte à la décennie qui a précédé la création du parc.

Des lieux d'atterrissage désignés ne seront pas fixés par voie réglementaire. Les atterrissages et les activités aériennes qui appuient les activités touristiques menées dans le parc seront autorisés par des permis délivrés par le directeur du parc, conformément aux dispositions du Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux.

### *But stratégique*

Parcs Canada et les exploitants d'aéronefs coopèrent pour gérer les activités aériennes au-dessus du parc national Wapusk afin de garantir l'intégrité écologique et des expériences de qualité élevée au visiteur

### *Objectif*

Établir et mettre en œuvre des mesures de contrôle visant les activités aériennes au-dessus du parc national Wapusk afin de garantir l'intégrité écologique et des expériences de qualité élevée au visiteur.

### *Mesures clés*

- Parcs Canada collaborera avec les compagnies aériennes commerciales de vols nolisés, spécialisées dans l'observation de la nature et de la faune, afin de fixer les conditions inhérentes aux activités aériennes. Ces conditions préciseront :
  - les zones désignées qu'il sera interdit de survoler;
  - l'altitude minimum au-dessus de certaines zones désignées;
  - l'altitude minimum pour les visites aériennes;
  - l'altitude minimum pour certaines activités d'observation de la faune;
  - les distances minimum à respecter entre les animaux et les observateurs;
  - les conditions obligeant un pilote à cesser une activité d'observation de la faune.

## 5.6 Les exploitations commerciales dans le parc national Wapusk

Le présent plan directeur marque un point tournant dans l'organisation des activités qu'offrent des entreprises privées aux visiteurs du parc. Pendant toute la période visée par les lignes directrices provisoires en matière de gestion, les restrictions et les conditions figurant sur la lettre d'autorisation d'exploiter des activités à Wapusk étaient fondées sur le permis d'utilisation de l'aire de gestion de la faune de la province du Manitoba. En adoptant le présent plan directeur, Parcs Canada assumera l'entière responsabilité de l'octroi des permis, de l'établissement des conditions d'utilisation et de la vérification des activités organisées par des entreprises à l'intention des visiteurs dans le parc national du Canada Wapusk.

Pendant la durée du présent plan directeur, Parcs Canada, avec les conseils et la direction du Conseil de gestion de Wapusk, déterminera si des partenaires sont intéressés à offrir de nouvelles activités aux visiteurs. Les questions précises qui orienteront la mise en œuvre de ces activités sont les suivantes :

- une évaluation de l'impact de l'aménagement sur l'environnement;
- une évaluation de l'impact sur l'archéologie;
- la possibilité d'atténuer l'impact prévu;
- la sécurité du public;
- l'impact sur les autres utilisateurs du parc;
- un engagement à l'égard du développement économique des Autochtones;
- la qualité du projet au point de vue de la valeur et des normes du parc;
- l'ampleur du projet et son empreinte sur l'écologie;
- les valeurs éducatives, culturelles et esthétiques;
- la compatibilité avec le mandat, les principes et les messages de Parcs Canada.

Les permis et licences d'exploitation d'une entreprise dans le parc national Wapusk se rangent dans trois catégories. Une licence d'exploitation peut être délivrée chaque année aux exploitants d'entreprises d'excursions et

aux guides qui offrent des activités n'exigeant aucune infrastructure sur la terre. Une licence d'occupation peut être délivrée aux exploitants d'entreprises d'excursions, qui les autorise à avoir accès à un endroit bien précis. La durée de cette licence ne peut dépasser dix ans, et ce délai ne sera appliqué que dans les cas où un important investissement du secteur privé justifiera une période d'amortissement de cette durée. Pour les bâtiments ou d'autres infrastructures sur les terres du parc, un bail d'une durée maximale de 42 ans peut être délivré pour une exploitation commerciale. Les licences d'occupation et les baux sont accordés aux exploitants admissibles, à la suite d'un processus de soumission en régime de concurrence.

Une licence d'exploitation peut être délivrée à un candidat qualifié, conformément aux dispositions du *Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux*. Les activités des visiteurs qui tombent dans cette catégorie de licence comprennent l'observation printanière des ours polaires à partir du gîte Wat'Chee, les visites guidées, les randonnées et séjours avec coucher, et les visites assistées en aéronef. Les demandes de licences d'exploitation seront gérées par le truchement d'un appel d'offres d'abord, suivi de l'examen des demandes d'après leur ordre d'arrivée. La délivrance des licences d'exploitation sera assujettie aux limitations suivantes pour la durée d'application du présent plan directeur :

- Les excursions en véhicule autonome au nord de la rivière Owl se limiteront à un nombre maximal de trois exploitants d'entreprise d'excursion pendant la durée du présent plan directeur. Chaque exploitant sera autorisé à utiliser un nombre maximal de cinq véhicules. L'utilisation de véhicules additionnels sera examinée, en tenant compte d'une évaluation environnementale de l'activité ainsi que du nombre de véhicules demandés.
- Les randonnées pédestres guidées à Wapusk seront limitées par la capacité de l'infrastructure nécessaire pour assurer la sécurité du public.



· L'observation des ours polaires émergeant de leur tanière au printemps, et ce, après avoir accédé à l'aire de mise bas dans un véhicule autonome ou un aéronef, se limitera à une seule exploitation basée au gîte Wat'Chee, dans l'AGF de Churchill.

Une licence d'occupation peut être délivrée à un candidat admissible sous réserve des procédures stipulées dans le *Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux*, la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux et les règlements du Conseil du Trésor. Toute activité des visiteurs exigeant l'établissement d'un camp ou une occupation temporaire des terres du parc tombent dans cette catégorie de licence. La seule activité de cette catégorie est le camp établi au cap Churchill aux fins de l'observation automnale des ours polaires. Les demandes de licences d'occupation seront gérées par le truchement d'un appel d'offre avec concours. La délivrance des licences d'occupation seront assujetties aux limitations suivantes pour la durée d'application du présent plan directeur :

· Au cap Churchill, l'observation des ours polaires à partir d'un camp et de véhicules conçus pour la toundra se limitera à un camp unique et à un nombre maximal de quatre véhicules.

Un bail peut être délivré à un candidat admissible sous réserve des procédures stipulées dans le *Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux*, la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux et les règlements du Conseil du Trésor.

Parcs Canada s'est fermement engagé envers le développement économique des Autochtones. Cet engagement sera mis en œuvre dans le parc

national Wapusk comme suit :

1. si elles répondent aux critères d'octroi de licence, les entreprises autochtones actuellement en activité dans le parc en recevront une et pourront ainsi poursuivre leurs activités;
2. la région qui s'étend du ruisseau Black Bear à la rivière Owl est réservée, pour la durée de l'application du présent plan directeur, aux propositions admissibles d'entreprises et organisations autochtones locales;
3. l'aménagement est réservé à l'entreprise autochtone ou partenariats de Parcs Canada et l'entreprise autochtone.

Quelques activités commerciales offertes au sein du parc national Wapusk dépendent ou bénéficient d'installations aménagées dans un secteur adjacent, soit l'aire de gestion de la faune de Churchill. Cette infrastructure étaye les activités offertes aux visiteurs, rendant possible l'exploitation du parc. De ce fait, l'examen des dispositions provinciales concernant l'attribution de permis et de licences influencera l'attribution de permis et de licences aux exploitants du parc, ce qui garantira la complémentarité des activités de planification et de gestion.

Il incombe à tous les exploitants commerciaux de travailler avec Parcs Canada et ses partenaires en vue de protéger les ressources naturelles et culturelles du parc national Wapusk. Parcs Canada entend prendre appui sur cette responsabilité en créant avec les exploitants commerciaux un code de déontologie et de pratiques qui favorisera et récompensera les pratiques environnementales durables, les occasions d'apprentissage de qualité offertes aux visiteurs et la poursuite de l'excellence.

*Parcs Canada cherchera encore à ce que les Autochtones profitent des possibilités économiques liées aux initiatives touristiques compatibles avec les valeurs des parcs ou des lieux.*

- Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada, 2004-2005 à 2008-2009

## 5.6 Les exploitations commerciales dans le parc national Wapusk (suite)

### *But stratégique*

L'octroi de licence pour des activités commerciales fait suite aux politiques du gouvernement du Canada et de Parcs Canada, et met en œuvre les objectifs visés pour le développement économique des Autochtones.

### *Objectifs*

1. Veiller à ce que l'attribution des licences et des permis commerciaux se fassent d'une manière transparente;
2. veiller à ce qu'il soit possible aux entreprises et aux organisations autochtones de la localité de tirer des avantages économiques du parc national Wapusk;
3. veiller à ce que les exigences relatives à l'octroi de permis ou de licences soient coordonnées avec celles de la province du Manitoba;
4. veiller à ce que les économies locales et régionales profitent des retombées engendrées par le parc.

### *Mesures clés*

1. Établir et promouvoir un processus transparent, assorti de critères d'évaluation, pour les demandes de propositions concernant les licences et les permis commerciaux;
2. collaborer avec la Nation crie de Fox Lake et la Première nation de York Factory pour étudier les possibilités de créer des exploitations commerciales au sein du parc national Wapusk;
3. favoriser le développement économique des Autochtones en réservant des secteurs du parc et des possibilités à leur intention;
4. élaborer un code de pratiques en collaboration avec la province du Manitoba et les entreprises d'excursions de la région de Churchill, et ce, en définissant les pratiques touristiques durables et une conduite déontologique exemplaire et en faisant en sorte que l'industrie s'y conforme;
5. établir des critères pour les propositions touristiques qui laissent transparaître un souci du développement économique local et régional.



## 5.7 Sécurité des visiteurs

La région de Wapusk-Churchill est un milieu à risque élevé. Le climat est rude : les hivers sont extrêmement froids, les vents sont forts et la toundra manque d'abris. Le terrain limite les déplacements. L'été, les vastes terres humides et les innombrables ruisseaux présentent des obstacles aux véhicules et aux randonneurs, et les conditions atmosphériques peuvent rapidement changer sous l'influence de la baie d'Hudson. L'hiver, la neige et la glace rendent les conditions de déplacement difficiles. Dans la toundra dégagée, les vents dominants sculptent la neige en vagues et en crêtes, et la tassent jusqu'à ce qu'elle soit dure comme du béton. De juillet à décembre, les ours polaires représentent une menace pour la sécurité des humains.

Il n'est pas recommandé de se déplacer en canot ou en kayak sur la baie d'Hudson, le long de la rive de Wapusk. Les risques que posent au public les conditions de l'eau, les conditions du rivage, les vastes zones intertidales, les conditions atmosphériques et les ours polaires surpassent de loin les bienfaits d'une telle activité. Dans le même ordre d'idées, il ne devrait pas être permis de faire du canotage sur les rivières du parc pendant que les ours polaires se trouvent dans l'aire de mise bas. Les berges des cours d'eau constituent un habitat idéal pour ces animaux, et de nombreuses tanières sont occupées chaque année.

Le milieu à risque élevé de Wapusk exige que l'on prenne des dispositions en vue d'assurer la sécurité des visiteurs dans le parc. La longue histoire des recherches scientifiques menées dans le parc nous a sensibilisés aux principes et aux méthodes de base qui concernent la sécurité des visiteurs. Les normes de sécurité seront fondées sur l'expérience des gens qui vivent et qui travaillent sur le terrain en toutes saisons.

Le camp de recherche Nester 1 est ouvert depuis 1969, et les gens se rendent toujours à pied jusqu'à leurs aires d'étude. Chaque année, il y a eu plusieurs rencontres entre ours polaires et chercheurs, mais aucune ne s'est soldée par des humains blessés ou par l'obligation de tuer un ours. Ce résultat exemplaire est le fruit d'une bonne planification ainsi que d'une préparation à une rencontre avec

un ours polaire. Les principaux éléments qui contribuent à ce résultat sont les suivants :

- renseigner chaque personne se trouvant dans le camp sur le comportement des ours;
- désigner une personne qui surveillera les ours lors de chaque excursion effectuée à partir du camp;
- être capable de repousser un ours;
- plan en cas de rencontre avec un ours;
- une capacité d'intervention d'urgence armée;
- l'enregistrement de l'activité et des déplacements auprès du chef du camp;
- la surveillance, par le chef du camp, du personnel faisant partie du camp;
- une réduction des produits ou des substances qui attirent les ours;
- une clôture à l'épreuve des ours autour du camp.

L'industrie touristique a commencé à prendre son essor vers 1980 et à ce jour, des dizaines de milliers de visiteurs ont été accompagnés dans le cadre d'excursions d'observation d'ours polaires et d'excursions pédestres, ou se sont rendus jusqu'à des gîtes situés sur la côte de la baie d'Hudson. Les dispositions de sécurité qu'appliquent les exploitants sont fondées sur celles que les chercheurs ont mises au point en collaboration avec le ministère de la Conservation du Manitoba et comprennent :

- la capacité de repousser les ours;
- un plan en cas de rencontre avec un ours;
- une capacité d'intervention d'urgence armée;
- la surveillance des ours lors des excursions pédestres;
- la surveillance du groupe;
- une liaison avec les organismes gouvernementaux au sujet des risques que posent les ours polaires.

Le climat oblige aussi à prendre des dispositions de sécurité. Les exploitants actuels ont élaboré leurs propres normes pour répondre à ce besoin; ils s'assurent donc que :

- chaque groupe est surveillé;
- chaque visiteur est équipé de vêtements d'hiver convenables;
- chaque excursion est guidée;
- grâce à l'utilisation de plusieurs véhicules lors de chaque excursion, il est possible d'effectuer des missions de sauvetage.

## 5.7 Sécurité des visiteurs (*suite*)

### *But stratégique*

La sécurité des visiteurs fait partie intégrante des activités et des entreprises touristiques commerciales de Wapusk.

### *Objectifs*

1. Veiller à préserver la sécurité du public dans les activités touristiques commerciales;
2. veiller à contrôler les risques que courent les visiteurs;
3. fournir une capacité d'intervention en collaboration avec des organismes locaux, et en tenant compte de l'éloignement du parc.

### *Mesures clés*

1. Créer un système d'enregistrement des visiteurs;
2. créer et mettre en œuvre une stratégie permettant de diffuser de diverses façons des messages axés sur la sécurité des visiteurs;
3. Créer et mettre en œuvre pour les excursions des normes qui s'inspirent de l'expérience des chercheurs et des utilisateurs traditionnels locaux, ainsi que de l'expérience acquise lors des excursions antérieures menées dans le secteur adjacent que constitue l'aire de gestion de la faune de Churchill;
4. créer pour la sécurité des visiteurs une infrastructure restreinte;
5. examiner chaque année le plan de sécurité du public et, en cas de besoin, le réviser.

## 5.8 Recettes

Parcs Canada applique une structure tarifaire nationale qui couvre à la fois les visiteurs et les exploitations commerciales dans les parcs nationaux et les lieux historiques. Les personnes ou les entreprises qui tirent un profit du parc sont censées payer des droits pour avoir accès aux terres du parc. Toutes les recettes découlant des droits perçus sont conservées par l'unité de gestion du Manitoba de l'Agence Parcs Canada et imputées directement sur le coût des services et des programmes fournis. La politique de perception des recettes n'a pas été mise en œuvre à Wapusk au moment de sa création. Cependant, pendant la durée du présent plan directeur, la politique sera appliquée. Les droits

perçus comprendront l'entrée dans le parc, les permis et les licences d'exploitation ainsi que les autres droits précisés dans les règlements et les politiques de Parcs Canada.

On ne s'attend pas à ce que les recettes correspondent au coût des activités menées dans le parc parce que l'éloignement de ce dernier et la courte saison touristique limitent le nombre de touristes et la gamme d'activités auxquelles ces derniers peuvent prendre part. Cependant, des droits individuels seront perçus soit directement par Parcs Canada, soit par les exploitants commerciaux qui en remettront le montant total à Parcs Canada.



# PARTENARIATS DE GESTION

SECTION 6.0



## 6.0 Partenariats de gestion

Le Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk a établi l'esprit et le mécanisme permettant de faire participer les résidants de la région à la gestion de Wapusk. L'entente a été conclue entre le Canada et le Manitoba et comporte comme témoins Son Altesse Royale le prince de Galles ainsi que des représentants de la ville de Churchill, de la Nation crie de Fox Lake et de la Première nation

de York Factory. L'entente définit clairement la manière concertée dont le parc doit être géré. Le Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk a été structuré de manière à représenter les deux paliers de gouvernement ainsi que les collectivités qui ont un intérêt dans le parc ainsi que dans les terres adjacentes.

## 6.1 Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk

Le Conseil est un mécanisme efficace pour la gestion du parc, mais on ne peut s'attendre à ce qu'il réponde à toutes les exigences qu'implique le fait de préserver les partenariats efficaces qui ont été formés au moment de la création du parc. Il sera constamment nécessaire de maintenir des communications et des liens efficaces entre les parties intéressées.

### *But stratégique*

Les Premières nations et les résidants de la région ont un rôle significatif à jouer dans le processus décisionnel touchant au parc.

### *Objectifs*

1. Assurer la participation efficace des parties représentées au Conseil de gestion du parc national du Canada Wapusk;
2. maintenir les communications entre Parcs Canada et les parties représentées au Conseil de gestion du Parc national du Canada Wapusk;
3. établir et maintenir pour le parc Wapusk des pratiques de gestion qui complètent celles qui concernent la gestion des terres publiques adjacentes.

### *Mesures clés*

1. Tenir des réunions régulières du Conseil de gestion de Wapusk;
2. tenir des consultations régulières avec la Nation crie de Fox Lake et la Première nation de York Factory;
3. tenir des consultations avec la province du Manitoba et la ville de Churchill;
4. faire des communications régulières au public au sujet de questions importantes, et ce, par l'intermédiaire d'un bulletin, des médias locaux et du site Web de Parcs Canada;
5. solliciter la contribution du public à l'égard de questions importantes, au moyen de questionnaires, de journées portes ouvertes, d'ateliers et du site Web de Parcs Canada;
6. tenir des ateliers et des réunions du type « portes ouvertes » au sujet des questions importantes pour les collectivités des Premières nations;
7. consulter régulièrement les entreprises qui fournissent des installations et des activités dans le parc.

## 6.2 Partenariats en recherche

Depuis plus de quarante ans, des recherches d'envergure mondiale sont menées sur le ours polaires et d'autres phénomènes naturels sur les terres aujourd'hui intégrées au parc Wapusk ainsi que sur les terres adjacentes. Cette région attire les scientifiques à cause de la richesse de son milieu nordique et des installations de logement, de transport et d'aide à la recherche qui se trouvent à Churchill. Les études scientifiques menées à Wapusk ne se limiteront pas aux recherches nécessaires pour gérer les ressources du parc, mais engloberont des études liées à la compréhension de l'écosystème plus vaste que représente Wapusk.

Les chercheurs de Wapusk, à l'instar des résidents de la localité, sont dans une large mesure autosuffisants. Ils sont soutenus par des aéronefs, par l'infrastructure des camps de recherche ainsi que par la formation nécessaire pour pouvoir supporter les rigueurs de la vie et du travail à Wapusk. Depuis que l'on mène des recherches dans la région de Wapusk, des stratégies ont été mises au point pour faire face aux défis que présente cette région. L'établissement de camps et les services connexes, la planification et l'établissement de



moyens de transport, de même que les stratégies permettant de faire face aux conditions atmosphériques et aux ours polaires ont obligé à trouver des solutions uniques, qui ont évolué à la longue. Aujourd'hui, des scientifiques visitent régulièrement le parc et réalisent leurs travaux dans un certain confort et avec une certaine sécurité.



Il y a deux camps de recherche permanents à Wapusk, tous deux établis à la fin des années 1960, afin de faciliter les recherches sur les oies. Le camp appelé Nester 1 est situé à une dizaine de kilomètres au sud du cap Churchill et est possédé et exploité par la province du Manitoba. Il s'agit du camp de base pour les recherches sur la bernache du Canada, l'ours polaire et le caribou, ainsi que pour des recherches botaniques et de nombreuses autres études sur les plantes et les animaux sauvages à Wapusk. Nester 2, qui appartient à l'université de la Colombie-Britannique, est situé à l'embouchure de la rivière Mast, dans le sud-ouest de la baie La Pérouse. L'oie blanche et l'écologie des marais salés constituent l'objectif de recherche principal des scientifiques qui fréquentent ce camp, et de nombreuses études ont été menées à cet endroit par des étudiants universitaires diplômés. Ces camps seront entretenus et exploités d'une manière conforme aux normes établies dans la Loi sur les parcs nationaux et les règlements afférents.

L'Entente sur la création du parc indique deux agences de recherche majeures et c'est à celles-ci que l'on confiera en premier les contrats de recherche. Il s'agit : du Churchill Northern Studies Centre (CNSC) et du Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. (MKO).

## 6.2 Partenariats en recherche (*suite*)

### *But stratégique*

La responsabilité qu'assume Parcs Canada à l'égard de la préservation et de la surveillance de l'intégrité écologique du parc est rehaussée par les partenariats conclus avec les chercheurs travaillant dans le parc, et procure des connaissances scientifiques et traditionnelles aux résidants de la localité et aux visiteurs.

### *Objectifs*

1. Maintenir les camps et les activités de recherche dans le parc;
2. soutenir les activités scientifiques menées dans le parc, conformément à l'Entente sur la création du parc;
3. faire participer activement les organismes mentionnés dans l'Entente sur la création du parc aux travaux de recherche menés dans ce dernier.

### *Mesures clés*

1. Élaborer de façon concertée des initiatives de recherche de manière à réunir les informations nécessaires pour gérer les terres du parc, les ressources et les activités destinées aux visiteurs;
2. travailler avec le milieu scientifique en vue de communiquer les résultats des recherches aux visiteurs du parc, aux résidants de la localité et aux Premières nations;
3. mettre en œuvre un processus officiel d'examen et d'approbation, par le Conseil de gestion de Wapusk, des permis de recherche scientifique;
4. créer des baux pour les deux camps de recherche situés à Wapusk.





## 6.3 Partenaires en tourisme

Les partenaires qui s'occupent de faire venir les visiteurs dans la région comprennent Via Rail, OmniTrax, Travel Manitoba, la Chambre de commerce de Churchill, les exploitants d'entreprises d'excursions et les pourvoyeurs de services de la région. Les partenariats seront annoncés au grand public par l'entremise des services de Via Rail et de Travel Manitoba qui se trouvent au centre d'accueil de Parcs Canada, au moyen de la diffusion de brochures de ces partenaires dans le centre d'accueil, ainsi que par la programmation.

Pour la plupart des visiteurs, les exploitants d'excursions de la localité constituent le premier point de contact lors de la planification d'une visite à Churchill. Ils sont souvent la principale source d'information



sur Wapusk et offrent l'accès au parc. Il est indispensable de nouer de solides partenariats entre Parcs Canada et les exploitants d'entreprises d'excursions si l'on veut que les visiteurs profitent d'un excellent séjour. Ces liens facilitent la diffusion constante des messages de Parcs Canada et d'informations exactes sur le parc.

### *But stratégique*

Parcs Canada et les partenaires en tourisme nouent et entretiennent de solides relations.

### *Objectifs*

- Programmation intégrée et complémentaire avec les partenaires en tourisme
- Forte présence de l'Agence Parcs Canada à Churchill
- Élaboration de messages exacts et cohérents avec les partenaires en tourisme
- Renforcement de la coopération en matière de commercialisation dans la région
- Relever l'image du parc national Wapusk

### *Mesures clés*

1. Préparer et entretenir une trousse de messages à l'intention des partenaires en tourisme;
2. élaborer et dispenser des programmes sur Wapusk pour les organisateurs d'excursions;
3. élaborer des programmes pour les visiteurs, et les intégrer à la programmation des organisateurs d'excursions;
4. dispenser les programmes de Parcs Canada sur les lieux de présentation des organisateurs d'excursions (p. ex., autobus, camps);
5. établir des partenariats en commercialisation. Explorer des sites clés pour la commercialisation.

*« On nous a dit, dans le passé, de ne pas perdre notre mode de vie, notre patrimoine, de toujours les conserver. Et de ne pas perdre contact avec notre culture. »*

Richard Beardy



*ENTENTE SUR LA CRÉATION DU PARC*

# AUTOCHTONES, UTILISATEURS LOCAUX TRADITIONNELS ET RÉSIDENTS LOCAUX

SECTION 7.0



## 7.0 Entente sur la création du parc : Autochtones, utilisateurs locaux traditionnels et résidents locaux

L'Entente sur la création du parc définit les avantages relatifs à l'accès et à l'utilisation du parc. Le plan directeur ne touche en rien les utilisateurs ni ne modifie leur droit d'accès.

### 7.1 Autochtones

Les droits issus des Autochtones, dont les droits issus de traités, sont respectés dans le parc national Wapusk. Les activités que justifient ces droits, telles que le ramassage de bois de chauffage, la construction de cabines ou l'utilisation de véhicules tout-terrain, sont autorisées dans la mesure où elles sont conformes aux objectifs des parcs nationaux ou des objectifs visant la conservation et qu'elles ne

compromettent pas la sécurité du public. Aucune date d'expiration ne vient limiter ces droits ou activités dans le parc.

Par ailleurs, les Premières nations peuvent se réserver des terres du parc en regard des obligations relatives aux droits fonciers issus de traités.

### 7.2 Utilisateurs locaux par tradition

L'Entente sur la création du parc définit l'utilisateur local par tradition comme suit :

Tout résident

- du district d'administration locale de Churchill ou de toute collectivité située le long de la « Bay Line » du Canadien National, à partir de Bird en allant vers le nord
- qui y a habité pendant au moins cinq années consécutives au cours de la période de vingt ans qui a précédé la date de la signature de l'Entente
- ou qui l'a habitée pendant au moins six mois consécutifs avant la date de sa demande de reconnaissance comme « utilisateur local »

adressée au Conseil de gestion

- ou qui est l'enfant d'une des catégories de personnes susmentionnées

L'Entente sur la création du parc définit également les avantages dont bénéficient cette catégorie d'utilisateurs et fixe une date d'expiration pour certaines utilisations, à savoir le 25 avril 2031. L'accès au parc leur sera autorisé par un permis, sur lequel seront notés la période et les secteurs du parc où il leur est permis de circuler. Ces permis seront délivrés par Parcs Canada.



## 7.2 Utilisateurs locaux par tradition (*suite*)

14(2)a « Utilisation locale traditionnelle » désigne

- i. la cueillette de baies, de bois mort, de fleurs et d'autres produits naturels de la terre pour usage domestique;
- ii. la chasse du caribou, Rangifer spp., pour consommation domestique;
- iii. le piégeage, dans l'aire de piégeage communautaire;
- iv. le piégeage, dans les parcours de piégeage enregistrés;
- v. le port d'armes à feu à des fins de protection;
- vi. l'utilisation de cabanes à des fins de loisirs ou les utilisations décrites aux sous-alinéas (i), (ii), (iii) ou (iv).

14(14) Tous les permis d'utilisation locale délivrés pour chacune des utilisations locales décrites aux sous-alinéas (2)a(ii), (iii) et (iv) expireront au plus tard trente-cinq (35) ans après la date de signature de l'entente et aucun permis d'utilisation locale autorisant lesdites utilisations ne sera délivré par la suite.

15(3) Les détenteurs de permis d'utilisation locale délivrés aux termes de l'article 14 ont accès aux Terres du parc par véhicule circulant sur la neige et véhicule tout-terrain, tandis que ceux qui ne possèdent pas de permis n'ont accès aux Terres du parc que par véhicule circulant sur la neige.

- Protocole d'entente fédérale-provinciale relatif au parc national Wapusk

## 7.3 Résidants locaux

Un résidant local répond aux mêmes exigences de résidence qu'un utilisateur local par tradition, à l'exception qu'il n'a pas résidé dans la région pendant 5 années au cours de la période de 20 ans qui a précédé la signature de l'Entente sur la création du parc. Par exemple, un individu qui a déménagé à Churchill en janvier 2004, mais qui n'y a jamais vécu auparavant (ni dans aucune collectivité située le long de la Bay Line, de Bird en direction nord), pourrait être désigné résidant local après qu'il y aura passé 6 mois.

L'Entente sur la création du parc autorise les résidants locaux à accéder au parc en motoneige ou en véhicule tout-terrain, mais ils



ne bénéficient d'aucun autre avantage, tel qu'un droit de chasse ou le port d'une arme à feu aux fins de protection. Les résidants locaux devront se procurer un permis d'accès au parc auprès de Parcs Canada.

## 7.4 Utilisations des terres du parc : autorisations et interdictions

Le tableau suivant définit l'accès tel que décrit dans l'Entente sur la création du parc.

	Autochtone	Utilisateur local traditionnel	Résidant local	Autre(s) visiteur(s)
Accès en motoneige <sup>4</sup>	Aucun permis exigé	Permis d'ULT <sup>1</sup>	Permis de l'APC <sup>2</sup>	Interdit, sauf pour visite guidée
Accès en VTT	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit	Interdit
Transporter une arme à feu ou tirer	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit	Interdit
Ramasser des herbes, des petits fruits ou du bois à brûler	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit	Interdit
Piégeage	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit	Interdit
Utilisation d'une cabine	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit, sauf si on est l'invité d'un titulaire de permis <sup>3</sup>	Interdit, sauf si on est l'invité d'un titulaire de permis <sup>3</sup>
Camping	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Permis de l'APC	Permis de l'APC
Pêche	Aucun permis exigé	Interdit	Interdit	Interdit
Promenade récréative	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Permis de l'APC	Interdit, sauf pour visite guidée
Utilisation commerciale <sup>5</sup>	Permis d'exploiter un commerce, permis de photographier ou autre, délivré par l'APC	Permis d'exploiter un commerce, permis de photographier ou autre, délivré par l'APC	Permis d'exploiter un commerce, permis de photographier ou autre, délivré par l'APC	Permis d'exploiter un commerce, permis de photographier ou autre, délivré par l'APC
Entrer dans le parc	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Permis de l'APC	Permis de l'APC
Chasse au caribou	Aucun permis exigé	Permis d'ULT	Interdit	Interdit
Chasse à d'autres espèces	Aucun permis exigé	Interdit	Interdit	Interdit
Zonage	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas pour les activités définies	S'applique	S'applique
Autres restrictions	Aucune	Tel qu'énuméré sur le permis d'ULT	Toutes s'appliquent	Toutes s'appliquent
Recherche	Permis de recherche de l'APC	Permis de recherche de l'APC	Permis de recherche de l'APC	Permis de recherche de l'APC

1. Permis d'utilisateur local traditionnel

2. Permis délivré par Parcs Canada en vertu de divers règlements

3. Permis d'occupation de Parcs Canada, bail, permis de recherche ou permis d'ULT

4. Par motoneige et véhicule autoneige, on entend un véhicule :

- (a) à propulsion mécanique;
- (b) se déplaçant sur chenilles ou skis;
- (c) conçus pour la neige ou la glace.

5. Signifie toute activité commerciale ou industrielle, tout emploi ou toute profession, tout événement spécial qui a lieu à des fins lucratives, contre un gain, pour collecter des fonds ou à des fins publicitaires, et comprend une activité réalisée dans un parc par un organisme de bienfaisance, ou par une organisation ou un particulier, à des fins non lucratives



# NOTRE TERRE, NOS HISTOIRES

FAIRE CONNAÎTRE WAPUSK

SECTION 8.0



Parks Canada    Parcs Canada

Canada

## 8.0 Notre terre, nos histoires : faire connaître Wapusk

Le principal endroit où mettre en valeur le patrimoine de Wapusk est le centre d'accueil, qui se trouve à Churchill. Cette installation permet aux Premières nations, aux collectivités locales et au milieu scientifique d'offrir des présentations patrimoniales aux visiteurs. L'emplacement du centre d'accueil permet d'accueillir le public visé.

La plupart des visiteurs accèdent au parc par l'entremise d'exploitants d'entreprises d'excursions. À l'intérieur du parc, les présentations patrimoniales sont assurées par le personnel de ces entreprises. Elles offrent à Parcs Canada l'occasion de travailler avec le secteur privé ainsi qu'avec les organisateurs d'excursions des Premières nations en vue de mettre au point et d'offrir d'excellentes activités de mise en valeur du parc et de la région.

Il y a un certain nombre de messages clés qu'il est nécessaire de diffuser sur Wapusk :

- les parcs sont une famille d'aires protégées qui représentent toutes les régions naturelles du Canada;
- Wapusk représente les terres basses Hudson-James;
- tant dans le passé qu'à l'heure actuelle, les gens font partie de Wapusk;
- à Wapusk, la faune est abondante, mais vulnérable;
- l'intégrité écologique est assurée par les gardiens de la terre;
- Wapusk est un lieu d'apprentissage;
- le Parc national Wapusk, le lieu historique national York Factory et le lieu historique national du Fort-Prince-de-Galles sont les premiers points de contact entre les Autochtones et les Européens.

Les objectifs des messages clés sont diversifiés, mais ce sont les résidents de l'endroit et les Premières nations qui constituent la toute première priorité. Ces personnes doivent être fières d'être propriétaires du parc, connaître

l'histoire de ce dernier, et le considérer comme un endroit où préserver leurs liens culturels et historiques. Ils sont conscients des possibilités qu'offre le parc d'apprendre, d'explorer et de développer l'économie régionale, et ils constituent la première ligne de protection de l'intégrité écologique des lieux.



La deuxième priorité, au point de vue des publics visés, est les visiteurs de Churchill et de Wapusk qui viennent explorer notre patrimoine nordique ainsi que les origines de notre pays, deux aspects dont Wapusk et les deux lieux historiques nationaux sont les témoins. En outre, Wapusk représente le nord accessible.

La troisième priorité est les médias imprimés et électroniques. Wapusk et Churchill attirent déjà un vaste contingent de spécialistes des médias documentaires et d'information du monde, et les images importantes qu'ils présentent à l'échelle internationale ont un effet multiplicateur. Ces visiteurs sont les ambassadeurs de Wapusk; ils nous aident à raconter notre histoire en tant que gardiens de la terre.

Le quatrième public visé regroupe les visiteurs qui entrent en contact avec Wapusk grâce aux programmes d'information du parc. Ces visiteurs prennent connaissance de Wapusk en consultant le site Web du parc, en regardant une émission de télévision ou en lisant des articles. Ces visiteurs profitent du parc Wapusk sans quitter leur domicile.



### *But stratégique*

Notre terre, nos histoires : l'histoire du pays est écrite sur la terre. Tel est le thème constant du patrimoine de Wapusk. Le patrimoine de Wapusk comporte son paysage naturel et la riche histoire des gens vivant sur ses terres. Le succès de la mise en valeur de ce patrimoine peut se mesurer par le nombre de visiteurs au centre d'accueil, le nombre accru de guides d'excursion qui s'arrêtent au centre, ainsi que la rétroaction du public.

### *Objectifs*

1. Assurer une mise en valeur d'excellente qualité du patrimoine au centre d'accueil;
2. favoriser une excellente mise en valeur du patrimoine par le secteur privé;
3. faire participer les Premières nations à la mise en valeur de leur patrimoine;
4. établir une présence dans le parc;
5. rehausser le profil international du parc Wapusk;
6. aller au-delà des limites du parc dans le cadre de la mise en valeur de notre patrimoine.

### *Mesures clés*

1. Créer des vignettes vidéos et des présentations additionnelles pour le centre d'accueil;
2. inciter le programme de formation des guides écotouristiques du Manitoba Tourism Education Council à mettre au point un module sur Wapusk;
3. créer des programmes de mise en valeur en collaboration avec les organisateurs d'excursion locaux;
4. créer et mettre en œuvre des excursions guidées près de Churchill qui mettent en valeur la terre et l'histoire de Wapusk;
5. créer et mettre en œuvre des excursions guidées dans le parc Wapusk;
6. faciliter les activités de mise en valeur du patrimoine des Premières nations;
7. faciliter le travail des médias documentaires et d'information internationaux : film, matériel imprimé et entrevues;
8. créer et tenir un site Web sur le parc Wapusk.



## 8.0 Notre terre, nos histoires : faire connaître Wapusk (*suite*)

### *But stratégique*

Parcs Canada, la province du Manitoba et la ville de Churchill collaborent en vue de garantir que tous les visiteurs de Churchill jouissent d'une expérience culturelle éducative, authentique et en toute sécurité, et quittent les lieux en appréciant et en respectant davantage la région du parc.

Une faible partie seulement des visiteurs se rendant à Churchill se rendront dans le parc national du Canada Wapusk, mais chaque visiteur qui se présentera à Churchill aura le choix entre un certain nombre d'options s'il est intéressé à connaître Wapusk et ses attraits adjacents. Ces options comprennent ce qui suit : une visite au centre d'accueil, une visite à Wapusk, une visite des lieux historiques nationaux, ainsi qu'un éventail d'excursions d'observation de la faune et de l'histoire naturelle dans l'AGF de Churchill. Il ne sera pas indispensable d'aller physiquement dans le parc pour vivre une expérience gratifiante et apprécier le parc. Pour présenter un ensemble intégré de possibilités, il faudra une coordination étroite entre les membres du personnel de Parcs Canada et les employés des installations destinées aux visiteurs, des entreprises d'excursion et d'autres organismes existants.

### *Objectif*

- Coordonner les programmes destinés aux visiteurs entre Parcs Canada, la province du Manitoba, la ville de Churchill et les Premières nations afin d'organiser un éventail d'activités qui permettront aux visiteurs d'interpréter de manière uniforme et complète l'histoire et les caractéristiques du parc.

### *Mesures clés*

1. Parmi l'éventail d'activités offertes aux visiteurs par l'infrastructure de services destinés aux visiteurs de la région, présenter le parc Wapusk comme l'endroit le moins développé et le plus sauvage
2. guider la création de programmes d'interprétation en collaboration avec la province du Manitoba, la ville de Churchill, les Premières nations ainsi que les voyagistes et leurs associations
3. promouvoir le centre d'accueil comme principal point d'intérêt pour les excursions locales
4. promouvoir le rôle du centre d'accueil en tant que principal lieu où raconter les histoires des Autochtones, des chercheurs, des résidents de l'endroit et des visiteurs à propos du parc Wapusk.



# ADMINISTRATION ET ACTIVITÉS

SECTION 9.0



## 9.0 Administration et activités

Le parc national Wapusk est administré conjointement avec des lieux historiques nationaux du Nord du Manitoba (dont le Fort Prince-de-Galles et York Factory). La base des activités se situe à Churchill.

Le parc national du Canada Wapusk est doté d'un conseil de gestion, qui examine les questions relatives à la planification, à la gestion et au fonctionnement du parc. Depuis l'établissement de ce dernier, le Conseil de gestion de Wapusk a acquis plus de confiance et d'aptitude à remplir son rôle sur le plan de la gestion et du fonctionnement du parc.

Vu son caractère sauvage et son éloignement, Wapusk reçoit peu de visiteurs durant l'année. La plupart de ces derniers y restent peu longtemps, habituellement moins d'une heure, le temps que dure une excursion aérienne les menant jusqu'à une aire de mise bas des ourses polaires. Le but visé de faire

en sorte que Wapusk demeure une région essentiellement sous-développée. Les travaux d'aménagement futurs seront axés sur la sécurité des visiteurs et l'appréciation du parc, sous la direction du Conseil de gestion de Wapusk.

La surveillance des activités et de l'écosystème du parc est indispensable si l'on veut respecter les objectifs fixés dans l'Entente sur la création du parc et par le Conseil de gestion. Dans les sections précédentes du document, nous avons vu que la surveillance se fera en établissant des partenariats avec de nombreux particuliers et organismes. Le personnel de Parcs Canada ne peut pas y arriver seul.

L'Entente sur la création du parc comporte des dispositions relatives à la dotation en personnel et l'approvisionnement. On en poursuivra la mise en œuvre et on continuera à examiner les progrès accomplis envers la réalisation des objectifs qui y sont fixés.



# ZONAGE

SECTION 10.0

## 10.0 Zonage

Les Principes directeurs et politiques de gestion du Parc Canada précisent cinq niveaux de zonage qui offrent un vaste cadre applicable à l'ensemble des parcs nationaux. Le zonage sert à gérer les programmes et les politiques axés sur des régions particulières, ainsi qu'à offrir les moyens de planifier et d'organiser une série d'activités destinées aux visiteurs, tout en préservant l'intégrité écologique. Trois des cinq zones s'appliquent à Wapusk. Les deux autres sont les services de parc et d'activités récréatives de plein air organisées. Il n'y aura pas d'aménagement d'installations et de services nécessitant de telles zones à Wapusk. Les zones applicables, présentées à la figure 10.1, sont les Zones I, II et III :

**Zone I – Préservation spéciale :** aires ou caractéristiques particulières exceptionnelles qui méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition. L'élément clé à retenir est la préservation.

**Zone II – Milieu sauvage :** vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Cette zone permet aux visiteurs de découvrir, dans le cadre d'activités récréatives de plein air, les valeurs patrimoniales naturelles et culturelles du parc. L'aire est suffisamment vaste pour que les visiteurs puissent ressentir un sentiment d'éloignement et de solitude.

**Zone III – Milieu naturel :** aires gérées comme des milieux naturels et permettant aux visiteurs de se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc, au moyen d'activités récréatives de plein air.

**Zone IV – Loisirs de plein air :** aires bien délimitées convenant à une vaste gamme d'activités permettant de comprendre et d'apprécier le patrimoine et d'en profiter. Sont fournis des services et installations essentiels.

L'accès direct par véhicules automobiles y est autorisé.

**Zone V – Services du parc :** agglomérations situées dans des parcs nationaux existants et qui réunissent les services d'accueil et les installations de soutien.

Le zonage est spécifié dans le plan directeur du parc. Tout changement au zonage constitue une modification importante au plan directeur et nécessitera un examen approfondi du plan afin d'étudier les questions associées au changement de zonage. L'examen doit comporter une évaluation environnementale et permettre au public de prendre part au processus décisionnel. Il n'est pas garanti qu'il sera possible de changer le zonage. Wapusk est un parc nordique, dont le caractère unique oblige à appliquer avec soin de vastes cadres de zonage. Dans ce premier plan directeur, le parc a été zoné de manière générale pour permettre d'offrir des activités aux visiteurs. Il se peut que de futurs travaux d'étude et de recherche conduisent à rezoner en fonction de caractéristiques uniques, menacées ou en voie de disparition.

Vu l'absence de routes menant au parc et à l'intérieur de ce dernier, les visiteurs qui veulent y accéder physiquement seront orientés vers des entreprises d'excursion privées. Le développement des possibilités touristiques par les Premières nations et les entreprises d'excursion de la région ne se situe qu'au stade de la planification conceptuelle. Le Conseil de gestion de Wapusk n'est pas prêt à orienter ceux qui proposent des projets de développement vers des endroits particuliers du parc. Les proposant seront plutôt orientés vers les secteurs généraux, auront la possibilité d'effectuer leur propre évaluation des terres du parc, et pourront soumettre des propositions à Parcs Canada afin que le Conseil de gestion de Wapusk puisse les étudier.

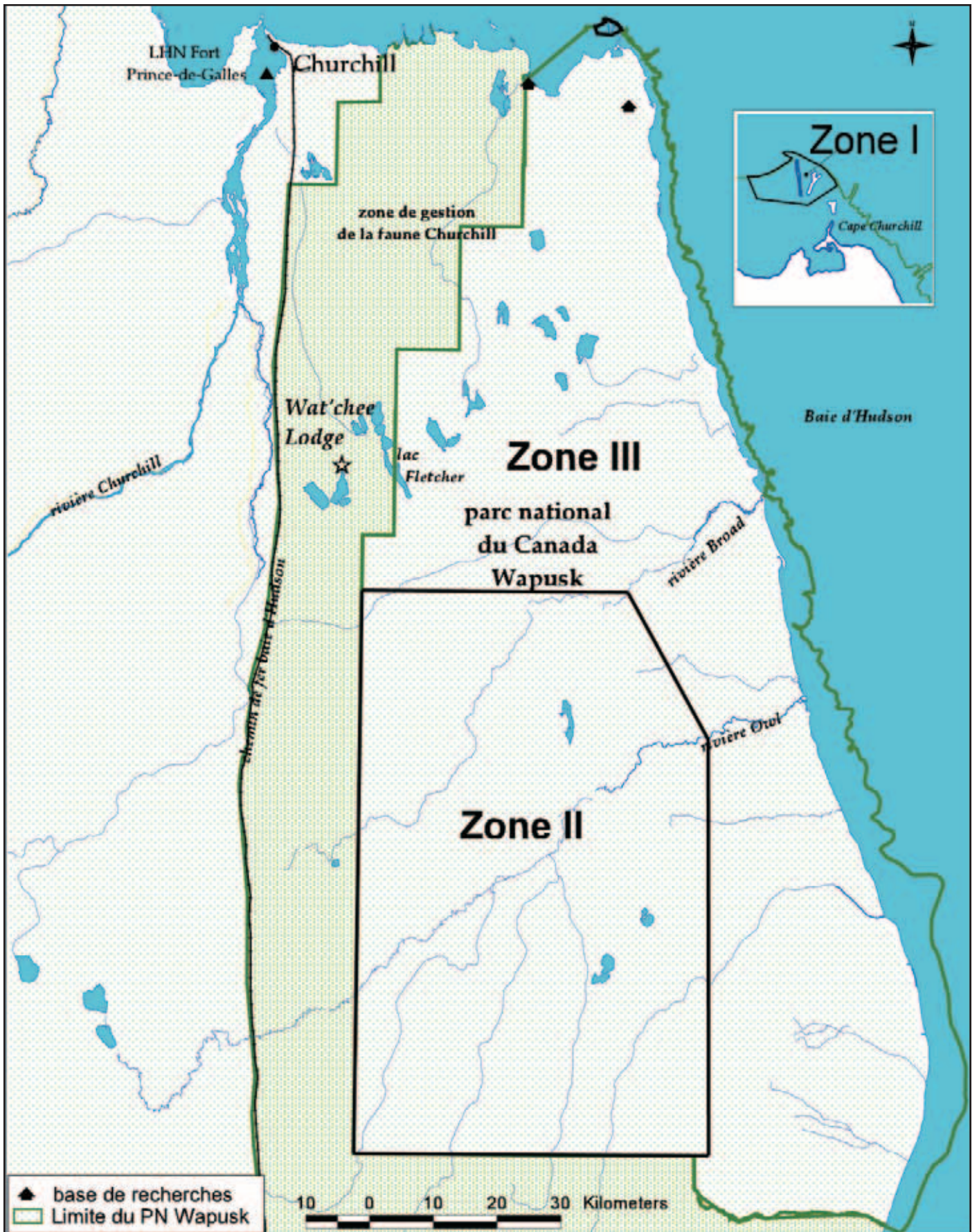


Figure 10.1. Plan de zonage du parc national du Canada Wapusk

## 10.0 Zonage (*suite*)

La politique de Parcs Canada interdit l'utilisation de véhicules à moteur dans les aires de la zone II (milieu sauvage). L'intention de l'Entente sur la création du parc, de même que la position du Conseil de gestion, sont que l'ensemble du parc devrait être géré comme un milieu sauvage, ainsi que d'une manière qui facilite l'accès et la circulation au moyen de véhicules autoneige, surtout par les utilisateurs locaux. Cependant, la zone III doit permettre d'utiliser des véhicules autoneige. Cela étant, le nombre et les utilisations des véhicules autoneige dans la zone III seront limités, de manière à préserver le caractère sauvage du parc; les restrictions s'appliqueront aux utilisateurs locaux ainsi qu'aux entreprises touristiques commerciales. L'Entente sur la

création du parc, de même que les réalités de la terre, y compris l'absence de points de repère, les conditions de neige et l'éloignement, ne permettent pas de zoner d'étroits corridors en vue de l'utilisation de véhicules à moteur. Afin de répondre à ces conditions, de vastes aires seront désignées « zone III ».

Aucune aire sauvage désignée ne sera définie au début de l'application du plan directeur. Durant cette période de mise au point des occasions destinées aux visiteurs, et à cause des connaissances rudimentaires que l'on a au sujet des écosystèmes du parc, le Conseil de gestion de Wapusk n'est pas prêt à recommander un secteur particulier.





# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

SECTION 11.0



Parks Canada  
Parcs Canada

Canada

## 11.0 Évaluation environnementale

Le « plan directeur du Parc national du Canada Wapusk » a été soumis à une évaluation environnementale, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2004)*. L'examen environnemental préalable a porté sur une ébauche du plan directeur afin de garantir que les effets environnementaux des initiatives qui y figuraient étaient examinés avant que l'on ne prenne des décisions irrévocables.

Grâce à la mise en œuvre de ce plan, un plus grand nombre de visiteurs, de chercheurs et d'utilisateurs locaux fréquenteront probablement le parc. Les effets possibles de leurs activités comprennent les suivants : l'endommagement ou la destruction des ressources culturelles, l'endommagement ou la destruction de la végétation, la présence de déchets solides et l'« habitation » des animaux sauvages. Pour atténuer ces effets, on encouragera toutes les personnes entrant dans le parc à se considérer comme des « gardiens de la terre » et à adopter des pratiques d'atténuation qui protégeront la terre. Les diverses activités qui sont destinées aux visiteurs pourraient avoir d'autres effets sur l'environnement, comme : la contamination de la qualité de l'eau, la propagation de maladies, l'introduction d'espèces exotiques, la destruction d'animaux sauvages et la désaffectation des habitats. Pour minimiser ces effets et veiller à ce que des mesures d'atténuation soient prises, tous les visiteurs seront tenus de se déplacer dans le parc en compagnie d'un guide. Les mesures d'atténuation destinées à amoindrir ces effets seront indiquées dans les évaluations environnementales individuelles de chaque permis ou licence d'exploitation concernant les services de guide. Les cinq installations qu'il est proposé de construire dans le parc auront également une incidence sur l'environnement. Ces installations sont de nature conceptuelle et nécessiteront une évaluation plus approfondie en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* après que les propositions

précises auront été établies. Les mesures requises d'évaluation, de surveillance et de suivi seront mises au point lorsque les propositions passeront de l'étape conceptuelle à celle de la planification et de la mise en œuvre.

Il y a peu de risques que les effets cumulatifs des mesures prises dans le cadre du plan directeur au sujet des projets exécutés autour du parc soient considérables, en raison du peu d'effets résiduels et du petit nombre de projets en cause. L'endommagement ou la destruction de la végétation et du sol qui y est associé ainsi que l'endommagement du pergélisol seront résiduels après la prise de mesures d'atténuation. D'autres projets exécutés autour du parc pourraient avoir des effets analogues. Cependant, la zone touchée sera fort restreinte. De la même façon, la désaffectation des habitats fauniques attribuable à la mise en œuvre du plan directeur sera résiduelle après la prise des mesures d'atténuation. La désaffectation des habitats survient aussi autour du parc en raison de projets tels que la voie ferroviaire, les gîtes et les activités menées sur la terre. Ces effets ne seront vraisemblablement pas considérables car le degré de désaffectation des habitats est fort minime par rapport à la superficie de l'habitat disponible.

Le plan directeur comporte l'exécution d'activités de recherche et de surveillance dans un certain nombre de secteurs. Grâce à ces mesures, il sera possible de relever n'importe quel effet et de prendre rapidement des mesures d'atténuation. En outre, ces mesures fourniront des informations qui permettront aux gestionnaires du parc de prévoir et d'atténuer dorénavant les effets.

Il a été déterminé à la suite de l'évaluation environnementale préliminaire que les effets environnementaux potentiellement néfastes des propositions formulées dans le « plan directeur du parc national du Canada Wapusk » peuvent être atténués au point d'être négligeables.



# REMERCIEMENTS

SECTION 12.0



## 12.0 Remerciements

Ce plan directeur est l'aboutissement des efforts dévoués, des conseils et de l'expérience d'un grand nombre de personnes. Leur aide est grandement appréciée, et leur récompense est la création du parc national du Canada Wapusk. Le plan a été fortement influencé par les Autochtones de la région. La Première nation de York Factory et la Nation crie de Fox Lake méritent une mention spéciale, non seulement pour le travail qu'ils ont accompli en rapport avec le plan directeur, mais aussi pour le fait d'accepter le parc et ses visiteurs. Nous remercions aussi les membres actuels et antérieurs du Conseil de gestion du parc national Wapusk, tous les membres du premier comité directeur et des groupes de travail qui ont participé à la création du parc, le personnel du Centre de services de l'Ouest du Canada de Parcs Canada, le personnel du ministère de la Conservation du Manitoba (région du Nord-Est), de même que le personnel du parc national du Canada Wapusk.

Photographie:  
page 1, 5, 7, 9, 30/31, 36, 39, 42, 45, 46, 53,  
55, 59, 62, couverture arrière - Norbert Rosing  
Page 23, 24, 47, 49, 61 - Kevin Burke Jr.  
Page 17, 19, 26, 41, 43, 50, 51, couverture -  
Agence Parcs Canada





*Lorsque nous parlons de la terre,  
nous parlons de tous ses éléments :  
les pierres, l'eau, les poissons, les oiseaux,  
les animaux sauvages et la forêt.  
Les gens sont les gardiens de la terre.  
La terre est là pour que les gens  
puissent s'en servir, mais la terre doit  
être maintenue dans un état d'équilibre.*

- Donald Saunders, York Factory

